CRAISST l'expertise pour tous

CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE
Du 1ER AU 7 NOVEMBRE 2018

- « Le chaudron bouillonne, Ecrevissix fatigue »
- Réveillons nous !
- Je n'irai pas manifester pour le prix de l'essence, mais essayons de comprendre et proposons des alternatives
- Internet et la brutalisation du débat public
- Quel peuple ?
- Manif du 17 novembre : la gauche peut-elle sortir de l'embarras ?
- Mettre la solidarité sociale à l'heure de la société de la longévité
- La Cour européenne n'est pas Charlie
- Jean Jaurès - L'Education Laïque - Discours de Castres - juillet 1904
- Libéraux contre populistes, un clivage trompeur

CHRONIQUE DE GERARD CLEMENT
EMISSION DISONS-LE RADIO MEGA 99.2 DU 4 NOVEMBRE 2018

« Le chaudron bouillonne, Ecrevissix fatigue »

En préambule à cette chronique qui comme l'ont décidé les auditrices-teurs de Radio Mega sera gauloise. Bon je vois des éclairs lubriques dans les yeux de mes jeunes camarades, désolé elle sera gauloise en tant que fil rouge de mes chroniques de cette saison.

Le mois dernier je vous indiquais que Panoramix m'avait confié le secret de la potion magique. J'ai depuis un scoop, le 5 décembre prochain, les écrans des cinémas de France présenteront un long métrage d'animation. Son titre « ***, Astérix – Le Secret de la Potion Magique ».*** Comme quoi Disons-le non seulement a des effets magiques sur nos invités, mais plus encore inspire la vie cinématographique de notre pays.

Je vous fais le pitch rapidement. Vous remarquerez que ce résumé fait « très nouveau monde ». Donc expert en cueillette acrobatique du gui dans les branches des chênes qui peuplent la forêt qui entoure le Village des Irréductibles, le druide Panoramix fait pourtant, une fois n'est pas coutume, une mauvaise chute. Mais le voilà qui cogite ! Que se passerait-il s'il se retrouvait dans l'impossibilité de préparer son breuvage magique ?
Accompagné d'Astérix et Obélix, il entreprend de parcourir le monde gaulois à la recherche d'un druide talentueux à qui transmettre le secret de sa Potion Magique…

Mission périlleuse donc avec quelques personnages nouveaux intéressants : Sulfurix notamment qui veut la recette pour la dévoyer ou bien Saingésix un peu mystérieux. Il semblerait qu'Ecrevissix a été sollicité mais en animation la mise en scène du personnage est compliquée. Comme vous le savez, Ecrevissix marche à reculons pas facile à retranscrire dans un film. Mais de plus nos gaulois réfractaires qui se font du souci pour la recette de Panoramix ne sont pas chauds à la vue d'Ecrevissix.

Les gaulois réfractaires depuis notre dernière émission ont commencé à faire bouillir leur chaudron qu'ils ont baptisé « colère ». Il y en a même qui ont décidé de réagir avec force en s'habillant en jaune notamment parce qu'un nommé Philippix amateur de marche et même de course à reculons – nommé par Ecrevissix - a décidé de taxer l'avoine des chevaux et par extension de toutes les montures qu'utilisent les gaulois.

Pour lui, il faut éviter que le ciel tombe sur la tête de nos gaulois, c'est urgent et on ne peut pas faire autrement. Inutile de vous dire que le chaudron bouillonne, les vieux gaulois pour leur part digèrent mal les sesterces qu'Ecrevissix leur a piqué récemment.

Mais voilà qu'une nouvelle a stupéfié l'ensemble des Gaulois, Ecrevissix qui était jeune et en bonne santé fatigue à tel point qu'il s'octroie 5 jours de repos à Honfleur. Pour information la première mention écrite attestant l'existence de Honfleur émane de Richard III, duc de Normandie, en 1027. Au milieu du xiie siècle, la ville représentait un important port de transit des marchandises au départ de Rouen vers l'Angleterre. Bref espérons que la fatigue ne sera pas aggravée par une poussée de fièvre ultra-libérale anglo-saxonne

Ceci étant hormis l'histoire cette fatigue interroge serait-elle annonciatrice d'un « burn-out » présidentiel ? Après des débuts qui ont pu paraître séduisants pour certains gaulois, il semblerait que le côté réfractaire fatigue. Il est vrai que la marche et pire encore la course à reculons est un exercice fatigant.

Le « burn-out» n'étant pas encore reconnu comme maladie professionnelle, deux conseils que nous pouvons donner à notre cher Ecrevissix :

D'abord apprendre à marcher en avançant, pour cela une référence s'impose le retour aux fondamentaux républicains en relisant et en apprenant par cœur le programme de la Résistance qui a fondé les grands équilibres de notre société.

Ensuite écouter la musique du bouillonnement du chaudron afin d'éviter que nous nous retrouvions dans une mise en cause profonde de notre démocratie.. la Gaule enfin la France n'a pas vocation à vivre une histoire brésilienne, mais bien de prolonger l'histoire gauloise faite de Solidarité, de Liberté, de Fraternité et d'Egalité le tout en cultivant la Laïcité.

Le tout en étant inspiré par Vercingétorix pour s'opposer tant au césarisme de Bonaparte qu'à l'intervention du religieux dans la vie républicaine. La réappropriation du passé gaulois en général et de Vercingétorix en particulier, est certainement une solution à ce dilemme identitaire qui secoue notre République.

Merci de m'avoir écouté

Réveillons nous !

- 25/10/2018

Depuis 10 ans, nous traversons une crise sans précédent. Les économies des États ne s'en sortent pas, les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Les peuples sont défiants envers le modèle démocratique et un retour à un ordre moral et politique réapparaît dans plusieurs pays : aux États-Unis avec Trump, aux Philippines avec le dictateur Duterte ou encore en Italie avec l'arrivée au pouvoir des populistes (Ligue du Nord et le Mouvement 5 étoiles). Nous ne pouvons nous résorber à voir triompher d'autres partis nationalistes ou populistes. Ces derniers dirigent leurs pays avec comme moteur la haine d'autrui : racisme, xénophobie, homophobie sont leurs principes. Face à la prolifération des discours haineux et l'impasse libérale, il faut d'urgence un sursaut citoyen et humaniste pour éviter le chaos.
L'Union européenne (UE) est confrontée à une crise migratoire et humanitaire depuis 2015. Les exilé.e.s quittent leur pays de façon contrainte et forcée pour diverses raisons : conflits armés, pauvreté, changement climatique. Il ne faut pas entretenir de doutes et arrêter de jouer sur les mots. Nous devons poser comme principe un accueil digne et inconditionnel des migrant.e.s. Prônons la bienveillance plutôt que la lâcheté. La politique d'ouverture de Merkel envers les exilé.e.s allait dans le bon sens mais la Chancelière allemande a été abandonnée par le reste de ses homologues européens soit par peur, soit par pur cynisme. Depuis son arrivée au pouvoir, M. Macron veut mener une politique migratoire humaine et efficace. Elle prend plutôt le second aspect et nous précipite un peu plus vers le populisme avec le vote de la dernière loi asile-immigration contestée par les associations et les défenseurs des droits de l'Homme. De plus, la gauche doit avoir un message clair en direction des ONG et soutenir les sauvetages en mer menés par celles-ci (SOS Méditerranée notamment). Il faut accorder pavillon à l'Aquarius et arrêter cette politique inhumaine et inefficace qui consiste à renvoyer des migrants en Libye et ailleurs. Nous devons avoir une politique d'immigration avec comme prisme le respect des droits fondamentaux des personnes et non se soucier de combien de personnes allons-nous renvoyer pour faire plaisir aux populistes et nationalistes afin d'endiguer leur progression. L'UE a les capacités d'accueillir ces femmes, hommes et enfants qui fuient leur pays. Posons nous comme un havre de paix, en appliquant les conventions internationales de protection des droits de l'Homme. Ne jouons pas sur les peurs et ne faisons pas de l'UE une véritable forteresse. Aujourd'hui, les personnes fuient pour des raisons politiques ou économiques. Demain, nos États feront face à la multiplication des migrations climatiques. Quelles réponses apporterons-nous ? Serons-nous à la hauteur des enjeux ?
Aujourd'hui, nous lisons et écoutons en boucle matin, midi et soir que le réchauffement climatique s'accélère. Les écologistes ont réussi leur pari : amener la question écologique au centre du débat public. Maintenant, les gouvernements doivent mettre les moyens dans la transition écologique. Il faut cesser de subventionner les énergies fossiles (nucléaire, pétrole, huile de palme) et orienter les budgets vers les énergies renouvelables. Inspirons nous des politiques menées à Paris, Grenoble ou Niort. Il faut réduire la place de la voiture progressivement dans nos villes et construire les mobilités de demain. Nous devons soutenir les agriculteurs et orienter les budgets de la politique agricole commune vers une agriculture raisonnée, locale et biologique. La transition énergétique crée des emplois, dynamise nos territoires et est respectueuse de l'environnement. Pourquoi doit-on continuer à s'enfermer dans la logique productiviste et consumériste de l'ancien monde ? A l'heure actuelle, nous avons des chefs d'États et de gouvernements réticents à l'idée d'investir dans les énergies vertes. De plus, les initiatives citoyennes et locales nous ont montré au contraire qu'il fallait injecter des moyens financiers afin de laisser un monde respirable, responsable et viable pour les générations futures. Pensons le monde tel qu'il est et non pas qu'il fût disait un ancien candidat à l'élection présidentielle. Il faut acter, une bonne fois pour toute, que cette transition écologique ne pourra se faire qu'à l'échelle européenne. En mettant en place des investissements verts, nous pouvons maintenir des emplois sur le territoire européen et recréer du lien social. C'est à nous d'être les moteurs de ce changement écologique. Mettons en œuvre des solutions plus viables en partenariat avec les élus locaux et les collectivités. De là, renaîtra une véritable force démocratique.
« La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Il est loin le temps où les gouvernant.e.s se souciaient des gouverné.e.s. Est-ce que cette époque a déjà existé ? J'en doute fort. Mais, la fracture n'a jamais été aussi cinglante entre le peuple et ses dirigeant.e.s. Il est vrai que le dernier remaniement a vu l'arrivée d'anciens lobbyistes[1]dans des ministères stratégiques (économie, transition écologique). L'inquiétude est grandissante et nous pouvons douter en faveur de qui les arbitrages futurs seront opérés. Nicolas Hulot a quitté le gouvernement en dénonçant le poids des lobbies. Le fossé s'est creusé également à cause de certains choix politiques. Entre 2009 et 2017, les sociaux-démocrates ont gouverné pratiquement en même temps dans plusieurs pays européens : en France, en Espagne, en Italie, ou encore en Belgique. Ils avaient fait campagne sur leurs thèmes de prédilection : justice sociale et fiscale, réduction des inégalités, politique de relance européenne. C'est à ce moment-là qu'il fallait infléchir la politique de restriction budgétaire voulue par l'Allemagne et la Commission européenne. Or, ces gouvernements ont préféré mettre en place les politiques d'austérité en lieu et place de leur programme initial. Leurs politiques ont durement frappé les peuples et ont fait prospéré les populistes. La sociale-démocratie ne tient plus ses promesses et disparaît de

jour en jour sur le sol européen. Donc, quelles réponses peut-on apporter à la crise démocratique ? Certains réclament l'avènement d'une VIème République et d'autres proposent l'introduction de la proportionnelle. Nous ne pouvons pas continuer dans la voie de l'hyper-présidentialisation. Il est essentiel que toutes les opinions et courants soient représenté.e.s dans l'hémicycle. Pour retrouver une démocratie saine, il faudrait mettre en place un financement public des partis politiques car ces derniers sont financés par une minorité (environ 300.000 contributeurs) qui dispose d'un double droit de vote en réalité : l'argent et l'urne[2]. Par ailleurs, nous pourrions nous inspirer de ce qui se fait à l'échelle locale : mise en place de budgets participatifs, développement des conseils de quartiers. La démocratie ne vit qu'à travers l'engagement quotidien de ces citoyennes et citoyens qui veulent consacrer un peu de leur temps pour l'intérêt général. C'est à nous de la faire vivre.
Ainsi, il faut continuer à espérer. Lorsque les gouvernements sont inefficaces ou absents, ce sont les citoyennes, citoyens et élu.e.s locaux qui prennent le relais. L'intelligence collective n'est pas morte, il faut écouter ce à quoi aspirent les peuples : paix, réduction des inégalités, bien-être environnemental et social. Nous vivons dans une triste époque. Mais, nous pouvons la ré-enchanter et inventer des solutions durables pour le monde de demain. Refusons l'alternative nationaliste qui prône le repli sur soi et sortons du modèle libéral qui n'a fait qu'accélérer les inégalités. Ce sursaut collectif doit avoir lieu. Il revient à nous seuls de le mettre en œuvre. Donc, Réveillons-nous !
[1]« Emmanuelle Wargon, une nouvelle ministre associée aux lobbies ? » disponible sur https://www.huffingtonpost.fr/2018/10/16/emmanuelle-wargon-une-nouvelle-ministre-associee-aux-lobbies_a_23562325/
[2] J. Cagé, *Le Prix de la démocratie*, Fayard, 2018.

Je n'irai pas manifester pour le prix de l'essence, mais essayons de comprendre et proposons des alternatives

- **JEAN GADREY** 02/11/2018

Il ne fait aucun doute que « les fachos » se sont engouffrés dans des initiatives dont je ne pense pas qu'ils les aient suscitées, mais en réalité peu importe, car il y a bien plus important. En résumé : on ne réussira pas la « transition écologique et climatique » sur le dos des moins bien lotis, on n'y parviendra pas (de façon démocratique) sans réduire les inégalités, sans améliorer la protection sociale et sans des politiques ambitieuses de transports publics accessibles ou gratuits, entre autres mesures dont je parlerai. Et si on ne mène pas de front ces deux politiques, écologiques ET sociales, alors oui les « fachos » et une partie de la droite s'engouffreront dans la brèche en prétendant une nouvelle fois défendre les intérêts du peuple contre « les élites » ou « les bobos ». C'est le climat qui en pâtira. Et la démocratie.
On était dans une situation voisine il y a dix ans et j'en avais parlé, en septembre 2008, dans un billet intitulé « Pour « sauver la planète » : réduire les inégalités ! ». En voici juste des extraits.
« Il y a de bonnes raisons de penser que la crise écologique ne trouvera pas de solution si l'on sacrifie l'équité au présent sur l'autel de l'équité entre les générations, et si la réduction des inégalités sociales n'est pas considérée comme une priorité au moins aussi urgente que tous les objectifs écologiques.
La principale raison réside dans une réflexion sur l'acceptabilité sociale des réorientations nécessaires. Il ne fait guère de doute que les modes de production et les modes de vie devront être profondément modifiés dans les années et décennies qui viennent. S'agissant des modes de vie, il va falloir, EN MOYENNE, selon les Nations Unies, diviser par cinq d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre des pays dits développés… Mais la référence à la moyenne laisse entière la question de savoir qui sera prioritairement affecté par un certain nombre de restrictions ou limitations, ou par les mesures environnementales qui vont s'imposer (normes, taxes, etc.). L'avenir soutenable n'est nullement dans la réduction de tout, dans la pénurie générale, mais il y aura à la fois des possibilités de développement du bien-être et des restrictions indispensables de consommation matérielle dans certains domaines. Sur les épaules de qui ces restrictions vont-elles peser ? Cette question est la plus importante sur le plan social et politique.
Prenons l'exemple récent des incidences de la forte hausse du prix du brut, plus ou moins répercutée à la pompe. Il y a certes de la spéculation dans l'air, mais des tendances de fond sont aussi à l'œuvre, et elles vont s'amplifier avec la réduction inéluctable de la production de pétrole... Qui sera d'abord frappé par le litre de super à 2 puis 3, puis 4 euros par litre, et plus par la suite ? On l'a bien vu cette année : ce sont d'abord, outre certaines professions très dépendantes du pétrole, les ménages pauvres ou modestes, pour qui il s'agit essentiellement de dépenses « contraintes » (pour aller au travail, faire les courses, conduire les enfants…), parce que l'urbanisation et la mobilité ont été bâties sur l'usage de l'automobile. Pour les plus riches, ces hausses sont indolores et elles le resteront longtemps. Et ils sont plus nombreux à habiter dans des centres-villes exigeant moins de déplacements contraints et bien mieux dotés en transports collectifs.
En pourcentage du revenu des ménages après impôt, le poids des dépenses énergétiques est de 15 % en moyenne pour les 20 % les plus pauvres et de 6 % pour les 20 % les plus riches. Pour les carburants, ces chiffres sont respectivement de 4,6 % et 2,4 %. Pour l'électricité, 5,9 % et 2,2 %...
AVEC DE TELLES INEGALITES, PRESQUE TOUTES LES POLITIQUES ACTUELLES DE L'ENVIRONNEMENT EN DIRECTION DES MENAGES OU MEME DES ENTREPRISES (TAXES CARBONES, ETC.) SONT « ANTISOCIALES ».
Elles creusent encore les écarts entre ceux qui ont les moyens de se payer les produits « verts », logiquement plus chers en moyenne… et ceux qui doivent se contenter des véhicules polluants, du hard discount dont les prix sont d'autant plus bas qu'ils reposent sur le dumping social et environnemental, ou des HLM à l'ancienne.
Le mécontentement constaté depuis le printemps dernier (prix de l'essence et des produits alimentaires, pouvoir d'achat en baisse…) risque de s'amplifier si les inégalités ne sont pas fortement réduites. Or les écologistes et leurs revendications pourraient se trouver en position d'accusés, car il ne manquera pas de « défenseurs des classes populaires », y compris à droite et à l'extrême droite, pour trouver des boucs émissaires. Ce serait injuste, mais pour anticiper cela, il faut mettre ou remettre l'égalité au cœur des projets de durabilité. » Fin de citation pour ces extraits datant de 2008. Je rappelle qu'on avait connu alors, au printemps et à l'été 2018, des prix du litre d'essence et de gazole autour de 1,50 euros, soit plus qu'aujourd'hui en termes de pouvoir d'achat (le Smic horaire était alors à 8,63€, alors qu'il est aujourd'hui à 9,88 euros, soit 14,5 % de plus).
LE SIGNAL PRIX COMME FREIN ET SES LIMITES
J'en reviens à la situation actuelle et aux appels à manifester le 17 novembre. Ceux et celles de mes ami.es les plus hostiles à ces appels défendent la nécessité de renchérir ce qui pollue afin de freiner les comportements pollueurs. C'est en fait un raisonnement d'économiste sur le rôle central du « signal prix » : si les cigarettes sont plus chères, les gens fumeront moins. Si on taxe assez fortement les transactions financières, il y aura beaucoup moins de mouvements spéculatifs, etc. Ces ami.e.s ont évidemment d'autres propositions pour la mobilité, mais l'argument du prix élevé leur semble décisif.

Problème : on peut choisir d'arrêter de fumer, et, si on a beaucoup d'actifs financiers, on peut se résoudre à moins spéculer, mais peut-on choisir de se passer de voiture si tout a été fait pendant des décennies pour qu'on en ait vraiment besoin pour travailler et vivre au quotidien : urbanisation inégale accroissant les distances sous l'effet de la spéculation foncière et immobilière, incitations forcenées à la mobilité, zones commerciales ayant détruit les commerces proches, fermeture de nombreux services publics de proximité, des maternités, fermeture de lignes de chemin de fer, transports collectifs très insuffisants, etc.
Comment faire avec les aides à domicile aux personnes âgées en milieu rural ou péri-urbain, exemple parmi beaucoup d'autres de métier très mal payé exigeant une voiture (qui a de fortes chances d'être vieille et polluante) ?

LE SIGNAL PRIX ET LA SUBSTITUTION VERTUEUSE : DES LIMITES AUSSI

Le prix élevé peut être un facteur d'abandon, mais le plus souvent, chez les économistes, il est censé favoriser une substitution vertueuse, et parfois ça marche : achat de voitures moins gourmandes en carburant, hybrides par exemple, recours à des transports collectif, au covoiturage, etc. Mais, à nouveau, deux types de limites fortes interviennent. L'une concerne les bas et moyens revenus, qui par exemple ne peuvent pas toujours acheter une nouvelle voiture nettement moins gourmande et vont faire durer l'ancienne le plus longtemps possible. L'autre tient à l'organisation actuelle de l'espace et des transports : dans beaucoup de cas, il n'y a pas aujourd'hui de solution écolo pour aller au boulot ou faire ses courses.
AJOUT du samedi 3 novembre à 11h. J'ai bénéficié sur Facebook de ce témoignage qui me semble très pertinent d'une personne nommée ElodieBD : "Prenons le cas de ma ville dans l'Eure, au niveau transport en commun c'est le désert, 2 trains le matin sur la ligne Caen -Rouen et 2 le soir, une ligne de bus Évreux -Pont Audemer. Si vous voulez atteindre les deux villes proches à 20km tu prends ton vélo , tes enfants sous le bras et tes courses dans le panier avant de ton vélo. Ou alors tu trouves pour du covoiturage une personne qui fait le même trajet que ton rendez vous chez le spécialiste, car avec deux enfants tu évites de flâner toutes la journée en ville ou sinon tu finis au MacDo, ah oui sans oublier que tu as sous le bras aussi tes sièges auto. Et pour le travail ok ton voisin de gauche bosse dans la même ville que toi coup de chance, mais je suis pas sûr que celui de droite aura la même chance, je croise les doigts que les 4 trains par jour l'emmènent au travail. Ok d'accord faisons des efforts mais il faut peut être d'abord repenser les moyens de transports et surtout les dynamiques de circulation des territoires avant de culpabiliser les Français". Merci Élodie.

ALORS ? ON FAIT QUOI ?

Modestes propositions. Mais on devrait organiser des conférences citoyennes sur ces questions sensibles et on s'apercevrait alors que les bonnes idées ne manquent pas, que les manifestants annoncés pour le 17 ne sont pas tous indifférents aux risques du climat, et que les partisans d'une hausse des prix des énergies fossiles sont eux aussi préoccupés par les inégalités.
1) On fait progresser par étapes les taxes sur les carburants des particuliers **à condition** qu'il y ait **simultanément** d'autres politiques de réduction des inégalités et de la précarité, et d'autres politiques des transports en commun et des transports « doux ». Sinon, on laisse le champ libre à la démagogie populiste de la droite extrême et on ne rend pas service au climat qu'on prétend sauver. Macron aime à se présenter comme un barrage à l'extrême droite, mais en combinant cadeaux fiscaux aux riches, appauvrissement des pauvres, des retraités et d'une partie des salariés, atteintes aux transports collectifs publics, et taxes plus fortes sur la mobilité des personnes, il joue avec le feu.
2) On ne compte pas d'abord sur les taxes et sur le signal prix pour transformer les modes de vie et « changer le système ». Ils doivent s'intégrer à des politiques plus systémiques des transports, de la mobilité et de l'utilisation de l'espace. De ce point de vue, les appels à manifester pour baisser les prix ne sont pas moins unilatéraux et insuffisants que les appels à les augmenter.
3) Il existe d'autres combats plus décisifs pour le climat. C'est ainsi que des campagnes visant le « désinvestissement » ou le blocage des projets des industries de l'extraction ont pris de l'ampleur dans plusieurs pays. Ou encore qu'un peu partout des mouvements citoyens se battent, parfois avec succès, pour des transports en communs accessibles ou gratuits, contre des projets d'autoroutes ou de tunnels dignes du siècle passé, pour faciliter l'usage du vélo en ville, relocaliser des activités comme celles des maternités, des services publics et des petits commerces de proximité, etc. Autant de luttes qui ne jouent pas sur la dissuasion par le prix mais sur la construction d'alternatives appréciées. Avez-vous vu la vidéo sur la circulation à Amsterdam aux heures de pointe ?
4) Enfin, agir non seulement sur la consommation, mais aussi sur la production (les grandes entreprises), qu'il s'agisse des industries extractives, de celles de l'automobile, des transports et des travaux publics, de la grande distribution, et bien entendu de la finance pour qu'on cesse d'investir dans les grands projets « climaticides » et pour qu'on mette l'activité économique et le crédit au service de la transition vers une mobilité peu polluante. Il est particulièrement scandaleux que les 106 milliards d'euros des livrets d'épargne de « développement durable et solidaire » servent encore à financer les 200 entreprises « fossiles » ayant le plus de responsabilités dans le dérèglement climatique.

Internet et la brutalisation du débat public

par ***Romain Badouard*** , le 6 novembre

Internet nous rend-il plus agressifs, ou plus tolérants à l'égard de l'agressivité, dans nos discussions politiques du quotidien ? Romain Badouard dresse une cartographie la violence des débats en ligne, de ses usages et de ses effets.

Le 3 juillet dernier, le tribunal correctionnel de Paris a rendu une décision inédite : pour la première fois en France, deux internautes anonymes ont été condamnés pour cyberharcèlement à 6 mois de prison avec sursis et 2000€ d'amende, après avoir proféré des menaces de mort à l'encontre de la journaliste Nadia Daam. À la suite d'une chronique sur Europe 1 où elle prenait la défense de deux militants féministes eux-mêmes victimes de cyberharcèlement, la journaliste avait fait l'objet d'une campagne particulièrement violente sur des forums de discussion et sur les réseaux sociaux (menaces de viol, appels au meurtre, divulgation de son adresse personnelle, diffusion des photographies de sa fille accompagnées de l'adresse de son école). Au procès, le fossé séparant la violence des propos tenus et les justifications livrées par leurs auteurs ont marqué les journalistes présents sur place : pour ces jeunes adultes, il s'agissait d'humour et de provocations davantage que de réelles menaces. Ils qualifiaient ainsi leurs propos d'échanges « trollesques » entre membres d'une communauté qui partagent les mêmes codes de communication, et où l'ironie est un registre d'expression particulièrement courant. Si cette décision de justice marque une nouvelle étape dans la lutte contre le cyberharcèlement, elle rouvre un vieux dossier pour les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent aux pratiques participatives sur internet : celui de la « qualité » du débat public en ligne.
Internet nous rend-il plus agressifs, ou plus tolérants à l'égard de l'agressivité, dans nos discussions politiques du quotidien ? Pour certains observateurs, il semble indéniable qu'internet, et les réseaux sociaux en particulier, favorisent la « violence expressive », engendrent un « ensauvagement » des relations sociales ou accompagnent une « démocratisation de la méchanceté ». De notre côté, nous préférons aborder le sujet en mobilisant le concept historiographique de « brutalisation », qui désigne initialement un processus d'amplification de la violence politique dans l'entre-deux-guerres, hérité de l'expérience de la Première Guerre Mondiale. Dans le contexte qui nous intéresse ici, toute connotation guerrière ou toute analogie avec le climat politique de l'époque est à

proscrire : si nous utilisons le terme de « brutalisation » [1], c'est pour nous intéresser, comme les historiens qui ont mobilisé ce concept dans leurs travaux, au double processus de banalisation et de légitimation de la violence dans le débat public, qui semble aujourd'hui à l'œuvre dans différents espaces de discussion en ligne.

Les causes de la banalisation de la violence dans les conversations politiques du quotidien sont plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord et dépassent largement la seule question de l'anonymat des internautes. Celle-ci présente des racines culturelles, tant les pratiques d'échange propres au web disposent de leurs propres codes, mais aussi sociales, quand l'agressivité en ligne se trouve des justifications morales. Notre objectif est également de montrer que la violence peut constituer une ressource stratégique dans le cadre de controverses autour de sujets de société : faire taire un adversaire en l'intimidant permet alors d'occuper l'espace du débat et d'assurer une visibilité optimale aux arguments que l'on défend. Les plateformes de réseaux sociaux ne sont par ailleurs pas exemptes de responsabilités dans ce dossier, dans la mesure où leur *design* comme leurs modèles économiques favorisent la propagation de contenus virulents, voire haineux. Les pouvoirs publics, de leur côté, incitent les plateformes à s'investir davantage dans la régulation des contenus qu'ils hébergent, laissant paradoxalement courir le risque d'une privatisation des pouvoirs de censure sur internet.

La qualité du débat en ligne

Au début des années 2000, un courant de recherche à la croisée des sciences politiques et des sciences de la communication s'est formé autour de l'analyse des formes de délibération sur internet. Au moyen de méthodes de codage des conversations, les chercheurs et chercheuses de ce champ ont entrepris de caractériser la culture de débat ayant émergé en ligne. L'enjeu était de comprendre si les conditions de prise de parole offertes par internet permettaient aux individus de s'émanciper d'un certain nombre de carcans sociaux, d'évaluer la dimension constructive des conversations en ligne ou encore d'étudier les registres d'expression utilisés pour parler de politique au quotidien. Ces travaux ont mené à des résultats parfois contradictoires [2] : selon certains, internet permet aux individus qui n'osent pas prendre la parole en public de faire valoir leurs arguments dans des conversations politiques [3], alors que selon d'autres les dynamiques de discussion dans les forums ne font que renforcer la domination des leaders d'opinion et réduire au silence les avis minoritaires [4]. De la même façon, certaines enquêtes mettent en lumière la dimension constructive des discussions quand celles-ci ont pour objectifs de prendre des décisions affectant une communauté [5], ou quand celles-ci se déroulent dans des espaces non partisans [6], alors que d'autres soulignent la fréquence des dynamiques d'enfermement idéologique quand les internautes campent sur leurs positions ou radicalisent leurs argumentaires [7].

La première conclusion que l'on peut tirer de cette somme d'études hétérogènes est qu'on ne débat pas mieux ou moins bien sur internet qu'en face-à-face : on y débat *autrement.* La seconde est qu'il n'existe pas *une* façon de débattre sur internet, mais que chaque espace d'échange présente ses propres standards de discussion en fonction du public qui s'y retrouve (public homogène ou hétérogène), de la finalité de la discussion (parvenir à une décision commune ou échanger de manière informelle) et de l'architecture de l'espace de débat (les technologies mobilisées pour échanger engendrent des dynamiques plus ou moins délibératives).

Si la « qualité » d'un débat est relative à l'espace dans lequel il prend place, il en va de même pour la perception de l'agressivité : dans de nombreux espaces d'échange en ligne, l'agressivité est un registre d'expression comme un autre et ne constitue pas un obstacle à la bonne tenue de la discussion. Les travaux de Patricia Rossini ont ainsi montré qu'un commentaire vulgaire ou virulent ne l'empêche pas d'être sourcé ou argumenté et qu'en ce sens, l'agressivité intègre les répertoires d'expression légitimes dans de nombreuses communautés en ligne [8]. La tolérance à l'égard des propos virulents se vérifie particulièrement lorsque la violence expressive est tournée vers l'objet de la discussion plutôt que vers un interlocuteur en particulier. Selon Rossini, les propos tenus par les internautes sont proportionnellement plus agressifs dans les sections commentaires des sites de médias que sur Facebook. L'hypothèse avancée par la chercheuse pour expliquer cette constatation est que les discussions dans les sections commentaires sont davantage orientées vers les questions de société ou les personnalités publiques, alors que sur les réseaux sociaux la dimension interpersonnelle de l'échange y prend plus d'importance. Pour le dire autrement, une communauté qui débat se montrera plus tolérante à l'égard d'un message vulgaire ou virulent si l'agressivité est tournée vers une personnalité publique ou un sujet de société, que si elle s'adresse directement à l'une des personnes qui participe à l'échange.

Transgresser les normes

Un autre cas où la violence des propos tenus fait l'objet d'une certaine tolérance est celui des « trolls ». Le qualificatif de « troll » désigne un internaute plus ou moins malveillant dont l'objectif est de « pourrir » des fils de discussion en générant artificiellement des polémiques. Pour ce faire, il exprime un désaccord systématique avec ce qui se dit, dénigre ses interlocuteurs ou tient des propos absurdes dans le seul but d'irriter les autres participants à la discussion. Si le « troll » fait l'objet d'une relative tolérance, c'est que ses prises de parole s'en prennent au cadre de la discussion davantage qu'aux participants. Leurs interventions pourraient même avoir des effets positifs sur la qualité des débats. Selon le sociologue Antonio Casilli en effet, un troll fédère contre lui l'ensemble des internautes présents dans un fil de discussion, qui vont ainsi dans leurs réponses prendre la défense du collectif et réaffirmer leur appartenance à la communauté. Le troll augmenterait ainsi le niveau d'attention de ces interlocuteurs, stimulerait leur participation et *in fine*, contribuerait indirectement à l'enrichissement de la conversation [9].

Les cas du « trolling » et celui de l'agressivité comme registre d'expression, que l'on pourrait réunir sous le terme d'« incivilités », doivent être distingués du cyberharcèlement et des discours de haine, même si la frontière entre les genres est parfois poreuse. Dans le premier cas, la véhémence des prises de parole ne constitue pas une attaque contre un interlocuteur, mais une transgression des normes sociales qui régissent un espace d'échange. Dans le second cas en revanche, les propos ont une portée personnelle ou collective qui visent explicitement à dénigrer un individu ou un groupe. Si ces pratiques sont punies par la loi en vertu des dommages psychologiques qu'elles peuvent occasionner chez leurs victimes, elles ont également des effets néfastes sur le débat public. Parce qu'elles ont pour objectif de faire taire un individu ou de discréditer l'opinion d'un groupe, elles peuvent être considérées comme des atteintes au pluralisme démocratique. Elles engendrent des phénomènes de censures collectives et d'auto-censure qui appauvrissent le débat. En octobre 2016, la Commission Européenne a ainsi rendu publique une enquête sur la haine en ligne réalisée dans les 28 États membres de l'Union. Dans cette enquête, les 3/4 des sondés qui indiquaient suivre des débats sur internet affirmaient avoir été témoins de discours de haines, de menaces ou d'insultes. Pour la moitié d'entre eux, ces expériences les avaient dissuadés de prendre part aux conversations alors même qu'ils le souhaitaient initialement.

La justification morale de l'agressivité

Le cyberharcèlement et les discours de haine peuvent pourtant se trouver une justification morale qui légitime leurs usages sur le web et les réseaux sociaux. La chercheuse américaine Lindsay Blackwell a mené une étude dont les résultats vont dans ce sens [10]. L'étude en question visait à caractériser les ressorts de l'acceptation de la violence dans le débat en ligne. Pour ce faire, la chercheuse a réuni trois panels différents à qui, à la manière de *focus groups*, elle a demandé de réagir collectivement à un

message qu'elle leur présentait. Le message était un tweet, écrit par une certaine « Amy » s'adressant à une interlocutrice nommée « Sarah » en ces termes : « Tu n'es qu'une conne. Suicide-toi. »
Le premier groupe n'a eu accès qu'au message en lui-même et il lui était demandé d'exprimer un niveau d'acceptabilité des propos tenus. Comme on pouvait s'y attendre, ceux-ci ont considéré le message d'Amy comme une transgression grave, condamnable et injustifiée. Le même tweet a par la suite été présenté à un second panel, en lui précisant que la « Sarah » en question avait volé 100 dollars à un couple de personnes âgées. Pour le troisième groupe, la somme en question montait à 10 000 dollars. Dans le cas de ces deux panels, les réactions ont considérablement varié par rapport aux premières réactions : le message d'« Amy » était toujours perçu comme une transgression condamnable, mais celle-ci était majoritairement considérée comme légitime par les membres des panels. Selon Lindsay Blackwell, cette étude illustre la pratique de justice punitive très présente sur les réseaux sociaux, qui s'apparente à la « loi du talion » que l'on résume généralement par l'expression « œil pour œil, dent pour dent ». Les propos injurieux y sont d'autant plus acceptés qu'ils s'adressent à une personne ayant eu un comportement immoral ou qui sort de la norme, et pour lequel elle doit être sanctionnée par la communauté.
Un cas célèbre de justice punitive en ligne est celui de Justine Sacco. En 2013, la jeune britannique part en voyage en Afrique du Sud. Avant de prendre son avion, elle tweete un message disant « Je pars pour l'Afrique. J'espère que je n'attraperai pas le sida. Je plaisante, je suis blanche ». Le tweet en question, qu'elle justifiera par la suite comme un trait d'humour, est très vite repris et condamné sur Twitter pour sa teneur raciste. Lorsque Sacco atterrit au Cap, son tweet a occasionné des milliers de réponses : des condamnations, des parodies, des insultes et des appels au meurtre. Le temps du trajet en avion, elle a perdu son emploi (son employeur est directement pris à partie sur Twitter) et une bonne partie de ses relations personnelles et familiales lui tournent le dos. Entre le 20 décembre et la fin de l'année 2013, son nom est recherché 1,2 million de fois sur Google.

Le lynchage collectif comme distraction

Le cas de Justine Sacco est l'une des histoires qui inspirera au journaliste Jon Ronson son ouvrage *So you've been publicly shamed* qui traite de ces nouvelles formes d'humiliation collective sur les réseaux sociaux. Selon l'auteur, ces lynchages s'apparentent à une nouvelle forme de contrôle social, voire une résurgence des tribunaux populaires ou des jeux du cirque. Sans aller jusque-là, il semble indéniable que ces formes de condamnation collectives s'inscrivent dans une histoire. Selon le chercheur François Jost, elles peuvent être considérées comme les héritières du « *hate watching* », cette pratique qui vise à regarder des émissions tout en en détestant le contenu, dans le seul but de les critiquer et de tourner en ridicule ses protagonistes. Les réseaux sociaux prendraient ainsi le relais de la télé-réalité du début des années 2000, en amplifiant la dimension collective de la moquerie et par effet d'entraînement, sa virulence [11].
Le lynchage en ligne comme pratique sociale, voire comme distraction, soulève la question de sa réception. Si l'ironie et le second degré sont des registres d'expression particulièrement mobilisés sur les réseaux sociaux, tous les internautes ne disposent pas de la même grille d'interprétation des messages violents. Les chercheuses Amanda Lenhart et Michele Ybarra ont par exemple mené une étude portant sur la perception du cyberharcèlement chez les adolescents aux États-Unis [12]. Elle révèle que si les garçons sont autant victimes d'agressions verbales que les filles (dans cette étude, un adolescent sur deux se dit avoir été la cible d'attaques en ligne), le discernement entre ce qui relève de l'agression et de l'humour varie considérablement selon les sexes : les jeunes femmes, davantage sujettes à des insultes concernant leur physique, expriment un seuil de tolérance inférieur à la violence expressive, alors que pour les jeunes hommes, un propos est considéré comme « admissible » tant qu'il ne va pas jusqu'à la menace directe de violence physique.
Que des insultes, des propos virulents ou des propos haineux soient formulés au premier ou au second degré, il n'en demeure pas moins que leur prolifération engendre irrémédiablement leur banalisation. Comme le veut la « loi de Poe », en ligne, les extrémismes « sincères » et « satiriques » sont difficilement différenciables et constituent en fin de compte les deux facettes d'un même processus de normalisation de l'agressivité. La sociologue Catherine Blaya a récemment conduit une enquête portant sur l'exposition des adolescents aux discours haineux sur internet, dont les conclusions vont dans ce sens. À partir de 1 093 questionnaires et entretiens réalisés auprès de collégiens et lycéens âgés de 11 à 18 ans, elle a estimé que 35,2 % d'entre eux avaient été confrontés à des messages racistes, antisémites, misogynes ou homophobes sur internet, et que 15% d'entre eux en avaient été directement victimes. L'enquête en question relevait que le sexe ou l'origine sociale n'avaient pas d'incidence sur le fait de devenir producteur de haine. Elle montrait par ailleurs qu'une part importante des auteurs de ces injures en étaient eux-mêmes victimes. Les discours haineux semblaient ainsi engendrer un cercle vicieux : puisque les internautes visés en étaient victimes dans l'indifférence générale, ils les intégraient comme des formes d'expression légitimes et les reproduisaient à leur tour [13].

L'anonymat en question

Lorsqu'il s'agit d'aborder la question du cyberharcèlement ou des discours de haine en ligne, l'anonymat des internautes est souvent désigné comme la cause principale de leur prolifération, dans la mesure où il favoriserait une forme de déresponsabilisation des individus. Protégés derrière un pseudonyme, ils trouveraient sur internet un exutoire idéal pour manifester leurs frustrations sans avoir à en payer les conséquences. Ces accusations oublient souvent que l'anonymat constitue l'un des piliers de la culture de débat en ligne, et qu'il est une condition sine qua none à la libération de la parole permise par internet. Dans notre vie quotidienne en effet, nos prises de parole sont en grande partie conditionnées par un ensemble de marqueurs sociaux. On sait que lors de réunions publiques par exemple, les femmes se manifestent moins que les hommes et qu'elles sont davantage sujettes à se faire interrompre. De la même façon, les individus qui disposent d'un faible niveau d'éducation osent moins prendre la parole dans une conversation lorsqu'elles perçoivent leurs interlocuteurs comme davantage cultivés qu'elles. L'émergence d'un internet grand public au milieu des années 1990 a porté en elle la promesse de pouvoir s'affranchir de ces carcans. Sur un forum ou un réseau social, personne ne perçoit l'âge, le sexe ou la couleur de peau de son interlocuteur. On peut y aborder les sujets que l'on n'ose pas aborder avec ses proches en face-à-face, on peut tester la pertinence d'un argument ou la popularité d'une opinion.
Il semblerait par ailleurs que l'anonymat ne constitue pas réellement un élément provocateur de l'agressivité dans le débat. Des chercheurs de l'université de Zurich ont par exemple étudié récemment plus de 500 000 commentaires sur une plateforme de pétitions allemande. Leur but était d'observer la manière dont les signataires débattaient de sujets sensibles en s'intéressant notamment aux registres d'expression auxquels ils avaient recours. Leur conclusion est qu'un individu qui tient des propos agressifs sous sa propre identité sera jugé comme plus « crédible » par ses interlocuteurs parce qu'il assume ses opinions. La radicalité produit une forme de reconnaissance particulièrement recherchée lorsque le sujet du débat est vague ou charrie un nombre important d'incertitudes. Les chercheurs suisses soulignaient ainsi que plus la thématique d'un échange était controversée, plus les propos violents exprimés à découvert étaient nombreux.

La violence comme ressource stratégique

On retrouve cette idée de l'agressivité comme ressource stratégique dans les propos tenus par les internautes ayant harcelé Nadia Daam. Lors de leur procès, lorsque le juge demande à l'un des deux accusés pourquoi il a tenu de tels propos sur un forum, celui-ci répond : « je ne vais pas dire que c'était pour gagner des points sur le forum ou des points internet mais… c'est presque ça ». Après la condamnation des deux internautes, un troisième individu postera sur le même forum un nouvel appel au meurtre. Il sera à son tour jugé en comparution immédiate. À la barre, il plaidera une « blague » pour divertir la communauté. Comme le rapporte la journaliste du Monde présente à l'audience : « il reconnaît seulement des propos « aguicheurs », proférés lors d'un « pic de connexion ». (…) Dans le flot de messages publiés sur la journaliste ce jour-là, le prévenu cherche alors à se distinguer de la multitude : 'Je me suis dit que j'allais faire mieux que les autres'. » Les propos virulents constituent ici un moyen de gagner en reconnaissance sur le forum, d'apparaître comme une personne ressource, voire un « leader d'opinion ».
Les usages stratégiques de la violence expressives dépassent pour autant les seules logiques de reconnaissance interpersonnelle et présentent des causes davantage structurelles. Le débat public en ligne s'apparente bien souvent à des batailles de visibilité quand les sujets abordés sont controversés : les partisans d'une cause vont chercher à rendre leurs argumentaires le plus visible possible aux yeux des internautes, par exemple en améliorant le référencement de leurs sites sur les moteurs de recherche (pour s'assurer qu'ils disposent d'un bon classement et arrivent dans les premiers résultats) ou en ayant recours à des hashtags sur les réseaux sociaux afin de faire remonter les fils de discussion dans les « sujets tendances » (*trending topics*) sur lesquels tomberont automatiquement les internautes en s'y connectant. Sur Twitter, le recours aux hashtags dans les conversations relève même parfois d'une « politique affective » pour reprendre l'expression de Maxime Cervulle et Fred Pailler : des camps opposés sur une même thématique vont se doter de leurs propres hashtags pour s'attribuer des espaces de débat militants (par exemple #mariagepourtous et #manifpourtous lors des débats sur la légalisation du mariage homosexuel), et rassembler des sympathisants autour de visions communes. Pour autant, la plasticité des hashtags couplée au système d'adressage permis par l'arobase sur Twitter (qui permet de mentionner directement quelqu'un dans son tweet et de le lui faire savoir) produisent des ponts entre ces communautés idéologiques et génèrent des polémiques et du conflit sur le réseau social [14].
Tout l'enjeu, dans ces conflits, est moins de convaincre des opposants dont les positions sont bien établies que de s'adresser à la majorité silencieuse qui consulte les débats sans jamais y prendre part. Si l'architecture des réseaux sociaux est conçue de manière à inciter les internautes à prendre la parole ou à réagir, il semblerait que la plus grande partie d'entre eux utilisent ces plateformes à la manière de navigateurs, pour accéder à des contenus sans jamais participer aux conversations, « liker » des messages où partager des *posts*. Des camps en opposition vont ainsi chercher à diminuer la visibilité des arguments adverses, soit en augmentant la visibilité de leurs propres arguments, soit en cherchant à disqualifier leurs opposants, afin de les délégitimer aux yeux du public « neutre » qui assiste à la joute. Dans ce contexte, faire taire ses adversaires en les intimidant peut relever d'une stratégie collective. Le recours au cyberharcèlement militant tend ainsi à devenir un mode d'action collective à part entière sur les réseaux sociaux. Cette pratique, historiquement liée aux réseaux d'extrême droite parfois qualifiés de « fachosphère », se serait étendue aux militants des causes progressistes. Jonathan Chait, journaliste au *New York Times*, a dénoncé dans une tribune remarquée une nouvelle culture du politiquement correct au sein de la gauche radicale américaine qui viserait à disqualifier par l'humiliation les points de vue considérés comme « illégitimes ». Ces pratiques auraient selon le journaliste pour conséquence de limiter la liberté d'expression d'individus qui craignent d'être perçus et affichés comme « rétrogrades » sur les réseaux sociaux. « Le débat démocratique repose sur l'idée de convaincre les gens d'être d'accord avec vous », conclut Chait dans cette tribune, « pas de leur faire redouter de ne pas être d'accord. »

La responsabilité des plateformes

Face à cette situation, les plateformes de réseaux sociaux, où se déroule aujourd'hui l'essentiel du débat public en ligne, ont une première responsabilité liée à la conception des espaces de débat qu'ils mettent à disposition de leurs utilisateurs. Le design des outils d'expression a en effet une influence primordiale sur les dynamiques d'échange qu'ils font naître. Sur Twitter par exemple, le recours aux hashtags, l'adressage via l'arobase ou la limite des 140 caractères (aujourd'hui 280) favoriseraient des dynamiques de simplification et de radicalisation des propos, propices à des échanges conflictuels [15]. Les algorithmes qui trient et hiérarchisent les informations sur ces plateformes sont également régulièrement mis en cause. Sur Facebook, la manière dont le EdgeRank organise les posts des contacts des utilisateurs sur leurs fils d'actualité engendrerait la constitution de « bulles informationnelles » où les internautes seraient sans cesse au contact d'informations qui les confortent dans leurs opinions. Plus globalement, la conception des espaces de débat sur les réseaux sociaux est principalement tournée vers l'expression de préférences, par exemple à travers les « likes » sur Facebook ou YouTube. Ceux-ci seraient ainsi relativement peu utilisés comme des dispositifs de prise de parole en tant que tels, et consacreraient à l'inverse une posture réactive chez les internautes, souvent exprimée en termes binaires (j'aime / j'aime pas), qui ne facilite pas l'épanouissement d'un débat constructif et apaisé [16].
La seconde responsabilité des plateformes a trait à leur modèle économique. La plupart des grandes entreprises du web génèrent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en vendant l'attention de leurs utilisateurs à des annonceurs : plus les internautes passent de temps à utiliser leurs services, plus ils sont exposés à des publicités, et plus les plateformes génèrent des revenus. Dans ce contexte, les contenus haineux, au même titre que les contenus mensongers, constituent des produits informationnels particulièrement compétitifs. Parce qu'ils génèrent de l'« engagement », c'est-à-dire qu'ils font réagir les internautes et suscitent des visionnages, des clics et des partages, ils contribuent à la croissance économique des plateformes. Ainsi, au-delà d'un simple « laisser-faire », ces dernières sont parfois accusées d'assurer la promotion de contenus douteux. L'algorithme de recommandation de YouTube par exemple, a été récemment mis en cause dans la promotion de vidéos complotistes : les internautes passant du temps à les visionner, elles permettent d'y insérer davantage de « coupures publicitaires », quitte à les recommander à un public qui ne chercherait pas a priori ce type de contenu. Ce qui avait fait polémique dans cette affaire est que cette même logique s'appliquait à la plateforme YouTube Kids, pourtant destinée aux enfants à partir de 4 ans.

Lutter contre la haine en ligne

La « responsabilisation des plateformes » est ainsi au cœur des politiques publiques de lutte contre la haine en ligne. Historiquement, les géants du web ont toujours adopté une posture de « plombiers », qui gèrent des « tuyaux » mais ne souhaitent pas intervenir dans la régulation des contenus qui y circulent. Ces entreprises ont trainé des pieds, à de multiples reprises par le passé, pour retirer des contenus haineux, déréférencer des sites, supprimer des *posts* et des contenus. Si la logique semble s'être inversée depuis les attentats de 2015 et la diffusion de propagande djihadiste sur les réseaux sociaux, la nouvelle posture des plateformes (intervenir davantage, et plus rapidement) s'accompagne également de risques de délégation de pouvoirs de censure des états vers des entreprises privées. En Allemagne, une loi particulièrement contraignante pour les plateformes de réseaux sociaux est entrée en vigueur en janvier 2018. Elle les oblige notamment à retirer les contenus haineux qui leur sont signalés en moins de 24h sous peine d'amendes pouvant atteindre les 50 millions d'euros. L'application de cette loi fait aujourd'hui polémique

outre-Rhin dans la mesure où les plateformes sont maintenant accusées d'excès de zèle : elles censureraient des contenus qui ne relèveraient pas de propos illicites, et ceci en toute opacité.
La lutte contre les discours de haine en ligne est un exercice particulièrement périlleux dans la mesure où elle peut rapidement constituer une atteinte aux libertés fondamentales sur internet. Dans ce contexte, lutter contre les contenus illicites doit également s'accompagner d'une protection de la liberté d'information et d'expression des internautes, notamment en obligeant les plateformes à plus de transparence sur leurs pratiques de censure (communiquer sur les contenus retirés et les critères à partir desquels ils sont retirés) et en offrant aux internautes des voies de recours ou de contestation quand leurs contenus sont supprimés. Le récent rapport « Renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet », remis au Premier ministre le 20 septembre dernier, émet des propositions en ce sens. Jusqu'à présent, la lutte contre les propos haineux en ligne repose principalement sur le volontarisme des plateformes, lui-même alimenté par le besoin de protéger leur image de marque. À l'échelle européenne, un code de conduite visant à lutter contre les discours haineux illégaux en ligne a été mis en place en juin 2016. À cette occasion, les principales plateformes ont pris un certain nombre d'engagements, en évitant cependant toute mesure contraignante. La Commission se satisfait pour l'instant de cette situation, qui semble par ailleurs porter ses fruits : d'après une enquête réalisée par ses soins fin 2017, les entreprises signataires retireraient 70% des contenus qui leur sont signalés (contre 59% lors de la précédente enquête, en mai 2017), et dans 81% des cas en moins de 24h.
Une autre piste, qui pourrait s'avérer particulièrement fructueuse mais qui constitue jusqu'à présent le parent pauvre des politiques publiques de régulation des contenus, serait de s'attaquer au marché de la publicité en ligne. En imposant par exemple aux régies publicitaires de rendre publique la liste des sites sur lesquels sont diffusées les publicités des annonceurs, ces derniers seraient incités à refuser que leurs campagnes soient relayées par des sites hébergeant des contenus haineux. De la même façon, les réseaux sociaux pourraient être contraints à davantage de transparence concernant les individus et les organisations qui sponsorisent des contenus douteux via leurs propres régies. Démonétiser les contenus qui propagent des discours de haine pourrait constituer un frein efficace à leur circulation. Ces pistes sont également abordées dans le rapport mentionné plus haut, reste maintenant à savoir si le législateur s'en saisira.
Enfin, la lutte contre les discours de haine ne concerne pas que les plateformes et les pouvoirs publics, il est l'affaire de tous. Des associations ont ainsi entrepris de mettre en place des stratégies de contre-discours sur les réseaux sociaux, visant à mobiliser les internautes témoins de discours de haine à leur porter la contradiction en intervenant dans le débat. La plateforme Seriously portée par le think tank Renaissance Numérique, ou le site Répondre aux préjugés, proposent par exemple aux internautes des banques d'arguments et de statistiques à poster en réponse aux propos racistes, antisémites, homophobes ou misogynes. L'ambition est ici de chercher à occuper l'espace du débat pour délégitimer les contenus haineux aux yeux du public qui assiste aux joutes sans y prendre part. Ces initiatives accompagnent également une nouvelle approche de l'éducation aux médias et à l'information à l'école, visant à promouvoir une « éducation au débat » qui, au-delà de l'évaluation de la pertinence des sources d'information, s'intéresse à leur appropriation par les enfants et les adolescents et aux mécanismes de construction d'opinions collectives dans l'échange.

Aller plus loin

• Romain Badouard, *Le désenchantement de l'internet. Désinformation, rumeur, propagande*, FYP Editions, 2017.
• Dominique Cardon, *La démocratie Internet*, Le Seuil, 2010.
• Antonio Casilli, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, Le Seuil, 2010.
• Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », La vie des idées, 2008
• Fabienne Greffet, Stéphanie Wojcik, « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxon », *Réseaux*, n°150, 2008, p. 19-50.
• François Jost, *La méchanceté en actes à l'ère numérique*, CNRS Editions, 2018.
• Arnaud Mercier, « L'ensauvagement du web », *The Conversation*, 2018.
• Scott Wright, « Les conversations politiques en ligne au quotidien : design, délibération et "tiers espace" », *Questions de communication*, n° 30, 2016, p. 119-134.
Ressources en ligne : Affordance.info• Internet Actu

Pour citer cet article :

Romain Badouard, « Internet et la brutalisation du débat public », *La Vie des idées* , 6 novembre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : http://www.laviedesidees.fr/Internet-et-la-brutalisation-du-debat-public.html

Quel peuple ?

À propos de : Gérard Bras, *Les voies du peuple. Éléments d'une histoire conceptuelle*, Amsterdam

par ***Frédéric Brahami*** , le 31 octobre

On parle souvent au nom du peuple, sans savoir ce que le terme, très équivoque, signifie. Selon Gérard Bras, il faut considérer qu'un peuple n'existe que lorsqu'il se déclare, dans un acte toujours révolutionnaire.

« Qu'est-ce que le peuple ? Je n'en sais rien. Existe-t-il ? Il m'est impossible de répondre à cette question. » L'*incipit* du livre de Gérard Bras n'a rien d'une provocation, moins encore d'une coquetterie d'auteur. Sous forme négative, c'est bien sa thèse qu'il exprime, thèse dont le livre établira la positivité. Mettre au jour la question du peuple, tel est l'objet de ces « éléments d'une histoire conceptuelle » qui nous conduit du XVIIIe siècle, où semble triompher le peuple souverain, jusqu'à nos jours où il semble avoir disparu.

La question du peuple

Histoire conceptuelle, et non histoire des idées ou de la philosophie : pas plus qu'il ne cherche la permanence de l'idée de peuple, Gérard Bras n'expose les conceptions successives que les philosophes ont pu s'en faire. S'il ne minore nullement le poids historique de Hobbes, de Rousseau ou de Hegel, il montre aussi bien l'importance inaugurale des débats de juin 1789 entre Mirabeau et Sieyès, l'intensité de la pensée de Michelet ou les ambivalences symptomatiques des textes de de Gaulle. Il n'est malheureusement pas possible d'entrer ici dans le détail d'un parcours historique bien trop riche pour être résumé sans dommage. Disons simplement que ces « éléments d'histoire conceptuelle » expliquent pourquoi "peuple" pose une question plutôt qu'il n'énonce un concept. Question qu'on retrouve à la fin, non plus comme celle d'un philosophe inquiet pour la démocratie, mais comme la question qu'est littéralement le peuple lui-même. Car si le mot "peuple" est encore disponible pour une politique de l'émancipation, c'est à la condition qu'il reste « le nom d'une *question*, jamais réglée » (p. 354, l'auteur souligne).
Ainsi Gérard Bras ne va pas de l'ignorance au savoir mais de l'ignorance au questionnement. C'est que, du "peuple", il ne saurait y avoir de science, le mot ne renvoyant pas à un ensemble de faits empiriquement donnés. L'enquête de Gérard Bras a pour but de montrer que le peuple n'existe que lorsque des hommes, s'emparant du mot, se *déclarent* être le peuple, geste irréductible à toute explication sociale par la

domination et l'aliénation. L'une des thèses fortes de cet ouvrage qui en comporte beaucoup est en effet que l'exploitation ne peut être la cause suffisante de l'avènement du peuple sur la scène politique. Ce sera du reste l'*explicit* du livre : le peuple pose une « question politique non réductible à celle de l'exploitation » (p. 354). Politique, le "peuple" l'est en ce sens qu'il naît d'un geste qui bien sûr s'ancre dans un cri, une souffrance, une indignation, mais qui suppose toujours un acte, une décision par laquelle des hommes, en se déclarant "le peuple", exigent une transformation de l'ordre social dans son ensemble. On le voit, "peuple" est un performatif ; plutôt qu'une idée, il est une proposition : « *we the people* ». En ce sens, c'est un mot intrinsèquement révolutionnaire.

Aliéné, le peuple ?

Pour construire la question du peuple, le livre creuse sous l'apparente clarté d'un signifiant dont les signifiés sont censément bien connus. "Peuple" désigne d'abord le *populus* latin, savoir l'ensemble des citoyens qui sont membres de l'État et qui, en régime moderne où le peuple est souverain, constitue le fondement de l'autorité politique. Mais le mot a aussi un sens social (dans l'expression "les gens du peuple" par exemple) qui renvoie à la partie la plus pauvre de la société, ce qui le rapproche de la *plebs* romaine, partie inférieure et soumise de la société, supposée inculte et donc incompétente, dangereuse surtout par les passions d'envie et de ressentiment qu'on lui prête. Si le concept de peuple souverain tend à réduire le peuple à l'État, le concept social de peuple comme classe des pauvres tend à l'identifier à la populace. Enfin, "peuple" renvoie à une communauté qui se reconnaît comme telle dans sa culture (sa langue, ses traditions et manières d'être) – c'est l'ethnos des Anciens, dont la figure moderne la plus puissante est la nation. À ces trois sens il est nécessaire d'en ajouter un quatrième, qui innerve, ou plutôt qui hante (p. 19) les trois premiers : la multitude (*multitudo*), les masses, ou le Nombre. Or, quand on dit « le peuple souverain déclare que », ou « le peuple affamé est en colère », ou « le peuple français a gardé son esprit gaulois réfractaire », l'usage est assez fixé et le contexte toujours suffisamment clair pour qu'on ne s'y trompe pas. On pourrait donc croire qu'il n'y a là rien à penser. Mais loin que les domaines de définition du signifiant "peuple" soient clairement distingués, ils sont en réalité interdépendants, et réagissent les uns sur les autres de façon systématique. Gérard Bras avance en effet que "peuple" s'inscrit dans un système différentiel de significations (p. 21) où il revient à la *multitudo* d'articuler le dispositif *populus-plebs-ethnos* – ce qu'elle ne fait qu'en le mettant en crise. C'est pourquoi le "peuple" n'est pas une chose sociale mais bien « une question que la politique moderne se pose à elle-même, qui insiste […] » (p. 28). Quelle question ? celle de la démocratie.

Nous vivons dans un monde où le peuple n'est plus le sujet de l'Histoire, l'idée même d'Histoire ayant sombré avec celle de sujet. Si le peuple n'est pas un sujet substantiel, en quel sens peut-il encore porter l'émancipation ? La « vraie question est de savoir si et comment le nom de "peuple" peut supporter une prise de position en faveur d'une politique d'émancipation » (p. 289). Car cela ne va plus de soi ; "peuple" n'est plus nécessairement l'agent de la démocratie. Entre les deux écueils de la captation totalitaire du peuple et de sa dilution actuelle dans le libéralisme, quel lien peut-on encore penser entre le peuple et la démocratie ? Une chose est sûre désormais, ce lien n'est pas nécessaire.

Le peuple qui tendait par soi à la démocratie, c'était le Peuple-Un construit par la philosophie de l'histoire élaborée au XIXe siècle – ce peuple aliéné qui devait conduire la société tout entière à la réconciliation. G. Bras dénonce avec force les facilités du recours à la domination et à l'aliénation. On comprend le succès de cette catégorie : le peuple qui acclame les dictateurs, hurle contre les étrangers, vomit les lettrés, réclame du pain et des jeux, ne correspond pas exactement à l'idée que se font du Peuple ceux qui savent ce que c'est que la vraie démocratie, et qui sont obligés d'affirmer que ce peuple-là, qui ne paraît pas désirer la Révolution, est aliéné, puisqu'il agit contre la démocratie. De cette position éminemment aristocratique (en ce qu'elle prétend savoir ce qu'est, pense et veut vraiment le peuple), on en arrive directement à vouloir libérer le peuple, d'abord de… lui-même. « Celui qui sait ce qu'est le peuple ne tardera pas à distribuer les certificats d'authenticité qui assigneront tel à la gloire d'en être, tel autre à l'infamie de n'en être pas » (p. 17). Refuser cette position de surplomb – qui est celle de Lénine par exemple (p. 332 sq.) – implique qu'on en assume aussi la conséquence directe : nous n'avons aucun critère permettant de séparer les bonnes « demandes » populaires des mauvaises (p. 291). Insatisfait de la dyade domination-aliénation, G. Bras commence par prendre la mesure d'une vérité désagréable : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de démocratie sans peuple, qu'il y a démocratie dès lors qu'il y a peuple. C'est tout l'intérêt du populisme (analysé au chap. 6) que de mettre les démocrates progressistes devant ce problème.

Un signifiant ambigu

L'obstacle épistémologique de l'aliénation étant levé, l'ouvrage montre que le mal vient de plus loin. Il vient de ce que le "peuple" se constitue toujours par *inclusion exclusive*. Ainsi le *populus* n'advient-il comme tel qu'en excluant la *plebs* – qui revendique, en retour, d'être le *populus*. Exclue, la *plebs* n'est pas jetée hors les murs, elle est au contraire laissée dans les murs. Elle est incluse en tant qu'exclue. Son altérité de populace est intérieure au *populus*. Et cette opération d'inclusion exclusive se démultiplie quand on prend en compte le signifié *ethnos*. Une nation ne prend en effet conscience d'elle-même que contre d'autres, qui sont alors incluses en elle comme une part négative mais fondatrice de son identité. Aussi un peuple ne s'affirme-t-il en réalité que dans une double inclusion exclusive : citoyen contre populace, mais également "national" contre étranger. On voit la complication qu'enveloppe le système des différences : comme membre de l'*ethnos*, le plébéien inclut-exclut l'autre plébéien qui se trouve être un étranger. Cette contradiction structurante fait de "peuple" un signifiant essentiellement ambigu (p. 281sq.).

Dans ces conditions, la tentation est grande de se passer d'un mot dont aucun critère ne permet de garantir le sens. Et puisque la *multitudo* vient fracasser le dispositif *populus-plebs-ethnos*, ne vaudrait-il mieux pas continuer de s'en servir comme de la catégorie première d'une pensée de l'émancipation, comme c'est le cas maintenant depuis un demi-siècle ? Cette substitution de la multitude au peuple, G. Bras la refuse. Tout en partageant les acquis de la déconstruction du Peuple-Un, il n'accepte pas la disparition du signifiant peuple au profit de la multitude. Pourquoi ?

Sous quelque figure qu'on l'appréhende – nation homogène, race pure, classe ouvrière représentée par le Parti – le Peuple-Un est inévitablement pris dans une dynamique *illimitée* d'exclusion, parce qu'il est vital qu'il conjure toute division. La multitude révèle que le peuple n'est jamais un, qu'il est toujours séparé, non des autres seulement mais de lui-même, qu'il est donc intérieurement divisé (p. 282). Très attentif à la leçon spinoziste de la multitude, G. Bras veut ne pas s'en tenir là. C'est sur ce point du reste que l'ouvrage est véritablement novateur. La discussion serrée du livre de Paolo Virno, *Grammaire de la multitude*, le manifeste avec force. P. Virno oppose la puissance du Nombre au pouvoir de l'Un, la nature totalitaire du "peuple" au mouvement pluriel du collectif. G. Bras fait un pas de côté salutaire, en arguant que la catégorie de multitude, efficace contre le totalitarisme, l'est beaucoup moins quand elle-même se trouve prise dans la captation capitaliste et technologique de ses affects. Pas plus que le "Peuple", le Nombre n'ouvre mécaniquement la voie de l'émancipation (sauf à recourir de nouveau à l'aliénation, que le concept de multitude avait précisément pour fonction de dépasser). Par son ambiguïté même, le signifiant "peuple" maintient l'horizon de l'unité : un peuple est la configuration d'une masse en une unité collective qui porte une revendication universelle de liberté et d'égalité. Sans cette unité visée, la promesse ne pourrait prétendre à l'universalité, et sans cette prétention on retombe dans l'inclusion exclusive, négation de la démocratie. Nous avons appris à détacher le signifiant "peuple" de l'idéologie

mortifère du progrès, il faut apprendre à le délier des logiques dévastatrices de l'identité, s'il est vrai que toute identité procède de la structure de l'inclusion exclusive.
L'horizon de l'unité est vital à la démocratie. C'est cela que signifie la référence, discrète mais récurrente, au concept deleuzien de « peuple manquant ». Le peuple manquant n'est pas le peuple absent, c'est le peuple dont aujourd'hui on est privé, dont on ne peut se passer bien que son identité soit inassignable. Le concept n'exprime certes pas la nostalgie du Peuple-Un, mais il n'est pas non plus réductible à la fascinatio¬¬n pour la multitude subversive. Il dit la quête d'une unification sans laquelle la promesse de justice universelle se renverse en célébration des identités et s'achève en apologie de leur concurrence.
Quand il aura refermé ce livre rare, le lecteur en viendra peut-être à se poser à son tour une question : à quelle condition peut-on penser *politiquement* une unité qui ne se traduise pas en identité exclusive ? comment dénouer visée de l'unité et clôture de l'identité ? Question qui peut se formuler autrement : "peuple" n'est-il que le nom de la destitution de l'ordre établi, au risque de s'identifier à la puissance subversive de la multitude ? ou l'unité visée par le signifiant indique-t-elle aussi sa capacité instituante ?
Gérard Bras, *Les voies du peuple. Éléments d'une histoire conceptuelle*. Préface d'Etienne Balibar, Éditions Amsterdam, 2018, 354 p., 20 €.
Pour citer cet article :
Frédéric Brahami, « Quel peuple ? », *La Vie des idées* , 31 octobre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : http://www.laviedesidees.fr/Quel-peuple.html

Manif du 17 novembre : la gauche peut-elle sortir de l'embarras ?
La colère monte face à la hausse du prix des carburants. Une colère d'ores et déjà récupérée par la droite extrême. Quelle place pour la gauche ?
Emmanuel Macron *« assume parfaitement »* la hausse du prix des carburants. "Assumer", c'est le verbe qu'emploie régulièrement le président de la République pour balayer d'un revers de main les critiques à l'égard de sa politique. Comme s'il suffisait d'assumer.
Des taxes plus importantes additionnées à une augmentation du prix du baril, et nombreux sont ceux qui crient au scandale face à ce qui ressemble encore à un "matraquage fiscal".
Ainsi, samedi 17 novembre, des centaines de blocages auront lieu un peu partout en France. Signe distinctif des automobilistes en colère : le gilet jaune. Un mouvement qui n'est pas sans rappeler celui des "bonnets rouges" contre l'écotaxe.
Un mouvement populaire… et bien à droite ?
Le 30 octobre, en meeting à Lille, Jean-Luc Mélenchon avait bien tenté de mettre un pied dans la brèche. Le leader de La France insoumise lançait alors :
« Ils ont raison de se mettre en colère. Des fachos se sont mis dedans, ce n'est pas bon pour la lutte. Parmi nos amis, certains veulent y aller. Je vais leur dire quoi ? De ne pas y aller ? Ils vont me répondre : "Mais on est fâchés, pas fachos !" D'autres ne veulent pas mettre un pied là où il y a des fachos. Les deux positions se valent en dignité. […] Si nos amis sont dedans, on sera fier d'eux. Ceux qui ne veulent pas y aller également. »
Sauf que le mouvement prenait déjà une direction difficile à assumer sur la durée. A l'instar des protestations de 2013 contre les portiques, la gauche peine à trouver sa place. Il faut dire que les "gilets jaunes" ont rapidement trouvé des soutiens auprès de Debout la France ou du Rassemblement national.
La faute à un problème mal posé, d'emblée. Par le gouvernement lui-même, histoire d'attiser la colère un peu plus.
L'excuse écologique
Lundi 5 novembre, sur BFMTV, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire justifiait cette hausse du prix des carburants en ces termes : *« On ne suspend pas la transition écologique »*.
François de Rugy a même osé pire. Le ministre de la Transition écologique expliquait sereinement le 30 octobre que *« les recettes […] des taxes sur les carburants, c'est 34 milliards d'euros. Le budget du ministère de la Transition écologique est de 34 milliards d'euros. »* CQFD. Comme si le budget du ministère n'était pas déjà bouclé.
Évidemment, il n'est personne de bonne foi en France pour croire que ce gouvernement est écologiste. Nicolas Hulot n'a rien pu faire. Les lobbyistes sont désormais ministres. Et ils viendraient nous dire aujourd'hui que la politique menée l'est au nom de l'écologie ?
Comme le soulignait Benoît Hamon sur France Inter ce mardi, à l'heure où *« il faut mettre en place les alternatives à la voiture »*, l'exécutif *« ferme des lignes de train et des gares »*.
Le mensonge n'a qu'un seul effet : amplifier le sentiment des automobilistes d'être des "vaches à lait". D'où les *« allures de foire poujadiste »*, aux dires du NPA, que prend le 17 novembre.
Que faire à gauche ?
Revenir aux fondamentaux. Toutes les colères "populaires" sont-elles bonnes à prendre ? Sans nier le 17 novembre, ne faut-il pas travailler afin que ce mouvement ne soit pas un *bis repetita* des "bonnets rouges" ?
Comme le dit François Ruffin sur sa chaîne Youtube : *« Concilier justice fiscale et impératif écologique n'a rien de facile. Mais l'évidente injustice fiscale imposée par le président Macron, au service quotidien, manifeste, des plus riches, interdit tout progrès écologique. »*
L'équilibre est fragile. Et le député LFI résume sûrement en quelques mots le sentiment qui sévit à gauche : *« J'ai envie d'en être »*. Mais comment ?
Si Manuel Bompard affirme qu'il *« souhaite participer à cette initiative »*, de son côté, sur Facebook, ce sera "non" pour Clémentine Autain :
« Je ne serai pas le 17 dans les blocages parce que je ne me vois pas défiler à l'appel de Minute et avec Marine Le Pen, et que je sais combien notre enjeu est celui d'une réelle transformation, d'un changement de modèle de développement incluant la transition énergétique, l'égalité entre les personnes et les territoires. Je ferai tout mon possible pour que les décisions prises se conjuguent avec justice sociale et recul effectif, massif, des émissions dangereuses. »
Il est clair pour tous que le combat de la gauche doit articuler lutte contre les injustices, fiscale pour cette histoire, et projet écologique. La sortie du diesel était un engagement de Jean-Luc Mélenchon lors de la dernière présidentielle. Mais cette sortie ne saurait s'effectuer sans contrepartie, que ce soit le développement du fret, des transports en commun, bref, penser les déplacements de demain, collectifs et individuels.
Et, quoi qu'il arrive, *« il ne faut pas laisser cette colère exploitée par l'extrême droite qui se fiche comme d'une guigne des enjeux climatiques, des inégalités, des abandons de services publics*, pour citer Clémentine Autain. *Il ne faut pas se tromper de combat. »*
Le 10 novembre, plusieurs syndicats se réunissent à Paris justement pour évoquer l'attitude à tenir face au mouvement des "gilets jaunes", afin de ne pas *« [laisser] l'extrême-droite récupérer la colère sociale »* et de *« [faire] entendre la voix de notre camp »*.

Mettre la solidarité sociale à l'heure de la société de la longévité

- Serge Guérin 2 novembre 2018

Une « grande consultation » est menée par le gouvernement afin de financer la perte d'autonomie. La troisième en dix ans... À force de tergiverser, la situation devient urgente.

La question n'est pas celle du vieillissement, qui concerne majoritairement les jeunes seniors, c'est-à-dire les 12 millions de plus de 65 ans. En termes de protection sociale, l'enjeu ce sont les plus de 75 ans. Le risque de perte d'autonomie commence à partir de cet âge, et s'accroît significativement après 85 ans. Le nombre de plus de 75 ans augmentera très sensiblement dès 2021. Entre 2013 et 2070, le nombre des plus de 75 ans se sera accru de 8 millions. Dans le même temps le nombre des plus de 85 ans va quadrupler[1].

Devant la nouvelle donne démographique marquée par le vieillissement et la longévité, la hausse des maladies chroniques et, plus largement, la croissance du nombre de personnes en situation de fragilité physique, psychique ou morale, il faudra bien choisir entre le déni et le défi. Le premier, idéologiquement dominant, repose sur une culture d'injonctions hygiénistes et sur des représentations sociales très négatives de l'avancée en âge comme de la fragilité. Le second implique de poser les bases d'une politique du *care*, passant par la valorisation des métiers du soin, le soutien concret aux aidants bénévoles d'un proche, la priorité donnée à la prévention et le changement de regard sur la fragilité. Il s'agirait aussi de dépasser la croyance en la toute-puissance des solutions technologiques.

La nouvelle donne démographique implique de repenser le champ de la perte d'autonomie autrement qu'en termes de politique de santé et de recours à la distribution de ressources financières. Le contexte des finances publiques oblige à encadrer les dépenses alors même que la demande est et sera en forte hausse[2], mais il est aussi nécessaire de prendre en compte l'évolution des modes de vie et d'action des personnes, marquées en particulier par la culture du service, les attentes nouvelles pour être partie prenante de son avenir, y compris pour les choix de traitement de sa propre santé.

De l'Ehpad à la Maison d'accueil des aînés et de l'autonomie

Réussir une politique de la longévité impliquerait de renforcer les politiques de mobilité, pour aider à lutter contre l'isolement des plus âgés (27% des plus de 80 ans affirment ne voir aucune personne au moins un jour sur deux[3]) et d'adaptation de l'habitat pour faciliter la vie à domicile et réduire les risques d'accidents, et d'abord de chutes. Cette politique contribuerait aussi à améliorer l'activité des artisans de proximité et renforcerai le dynamisme économique des territoires. L'enjeu est aussi d'assurer le continuum entre le chez soi et, si besoin, la maison de retraite médicalisée. Entre les deux, une variété de solutions existe déjà. Surtout les acteurs (secteur Hlm, promoteurs, milieux associatifs, individus, collectivités territoriales...) inventent régulièrement de nouvelles approches plus douces, moins onéreuses, plus en continuité avec les désirs et besoins des personnes.

Plus largement, en termes de prévention et d'accompagnement du parcours de vie des aînés, le développement de l'accueil de jour et du passage à une logique de plate-forme gériatrique et de soin participerait d'une politique de la longévité bien mieux adaptée. C'est la notion d'« Ehpad hors les murs ». Peut-être faudrait-il les renommer en Maisons d'accueil des aînés et de l'autonomie... Signalons que ce type d'approche répond aux attentes des personnes : selon un sondage Odoxa de juillet 2017, face à la perte de capacité physique, pouvoir alterner vie à domicile et accueil en établissement spécialisé, serait privilégié par 37% des plus de 50 ans.

Assurance maladie et prise en charge du risque de perte d'autonomie

Dans la logique d'une politique de care et en prolongeant la pensée des solidaristes de la fin du XIXe siècle, c'est sur le terrain de la mutualisation et de l'innovation sociale et technologique que les pistes peuvent être développées. L'émergence de la *silver economy* s'inscrit dans cette dynamique en favorisant des solutions adaptées aux besoins et aux attentes des personnes. Reste que de nombreuses propositions s'affranchissent encore trop de l'analyse des usages et des capacités économiques des aînés.

La société de la longévité implique une nouvelle protection sociale qui mette l'accent sur les actions en amont du risque (prévention), et en prenant impérativement en compte la situation de la personne dans sa globalité (famille, situation professionnelle, entreprise…). Or, depuis le Rapport de Pierre Laroque de 1962, la question de la prise en compte collective de la perte d'autonomie liée au grand âge est sur la table. Mais rien n'a fondamentalement bougé. Certes, il y a eu de nombreuses améliorations comme l'instauration de l'Allocation personnalisée autonomie (APA) en 2002 et la création de la CNSA à la suite de la canicule de 2003 et son cortège de 15000 personnes âgées décédées. Pour autant, la question de fond n'a pas été réglée et le reste à charge pour les familles s'accroît alors même que le pouvoir d'achat des retraités a toute chance de continuer de baisser.

Régulièrement la question de la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale dédiée au financement collectif du risque perte d'autonomie ressurgit sans qu'aucun gouvernement ne s'y soit réellement impliqué. Le manque d'envie, la peur des coûts et l'absence de vision sur le sujet se sont conjugués pour une politique du sur-place. Une nouvelle piste apparaît maintenant qui serait de maintenir tout ou partie de la cotisation de la CRDS mise en place pour rembourser la dette de la sécurité sociale et appelée à s'éteindre à l'horizon 2020, pour l'affecter à la perte d'autonomie... Peut-être faudrait-il faire plus simple et élargir l'assurance maladie à la prise en charge du risque de perte d'autonomie ? Ce serait sans doute assez facile à mettre en œuvre et cela éviterait de pointer du doigt les plus âgés. L'autre avantage c'est qu'ainsi il s'agirait d'accompagner et financer le risque de déficit d'autonomie sans que l'âge ne soit un critère. Cesserait enfin la barrière d'âge artificielle censée distinguer dépendance et handicap.

Nos sociétés se veulent toujours plus performantes, mais génèrent toujours plus de vulnérabilité. À quand la performance dans la prise en compte collective de la perte d'autonomie ?

[1] *Insee Première*, n°1619, novembre 2016

[2] *Quelle politique publique pour la dépendance ?*, Note n°35, du CAE, octobre 2016

[3] Baromètre Ipsos pour la Fondation Korian pour le bien vieillir, septembre 2018

dimanche 4 novembre 2018

La Cour européenne n'est pas Charlie

Dans son arrêt *E.S. c. Autriche* du 25 octobre 2018, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ne voit pas d'atteinte à la liberté d'expression dans la condamnation de la requérante pour "*dénigrement de doctrine religieuse*", infraction figurant dans l'article 188 du code criminel autrichien et passible d'une peine de six mois d'emprisonnement. En l'espèce, la requérante fut seulement condamnée à une amende de 480 € par les juges autrichiens, mais elle estime que cette condamnation viole sa liberté d'expression, garantie par l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

E.S. a animé, à partir de janvier 2008, plusieurs séminaires intitulés "*Informations de base sur l'Islam*", organisés à l'initiative du Parti de la Liberté autrichien (FPÖ). Le séminaire n'est pas seulement ouvert aux membres ou sympathisants du parti, mais est

accessible à tous sur simple inscription. C'est ainsi qu'un journaliste assiste *incognito* à deux séances, durant l'automne 2009. Il est à l'origine de la plainte dirigée contre *E.S.* Il lui est en effet reproché d'avoir évoqué le mariage entre le prophète Mahomet et la jeune Aïcha âgée de six ans, et le fait que cette union aurait été consommée trois ans plus tard, l'épouse ayant alors neuf ans. *E.S.* déclare alors que Mahomet "*aimait le faire avec des enfants*" et s'interroge en ces termes : "*Un homme de cinquante-six ans avec une fille de six ans (...). De quoi s'agit-il, si ce n'est de pédophilie ?".* Ces propos ont donc été considérés comme un "*dénigrement de doctrine religieuse*", et ont conduit à sa condamnation.
La question essentielle est donc celle de la conformité à la Convention européenne de cette infraction de "*dénigrement de doctrine religieuse".* Il n'est pas contesté qu'il s'agit d'une ingérence dans la liberté d'expression, mais l'article 10 autorise les États à une telle ingérence si elle est "*prévue par la loi, si elle poursuite un but légitime et si elle nécessaire dans une société démocratique*". Nul doute qu'elle soit en l'espèce prévue par la loi, puisque l'infraction figure dans le code criminel. Les deux autres éléments reconnus par la Cour sont, en revanche, plus discutables.

La paix religieuse

La "*paix religieuse*" invoquée par les autorités autrichiennes peut certes être considérée comme un "*but légitime*", La Cour l'a même reconnu ainsi dans son arrêt *Kokkinakis* de 1993, affirmant qu'un État peut légitimement prendre des mesures destinées à réprimer certains comportements jugés "*incompatibles avec le respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion d'autrui*". Mais cette décision s'inscrivait dans le contexte de l'article 9 de la Convention sur la liberté religieuse et portait sur des activités de prosélytisme agressif, en particulier lorsqu'il s'exerce en abusant de la confiance des personnes. La Cour n'envisageait pas, à cette époque, que de telles restrictions puissent porter atteinte à la liberté d'expression, et elle précisait d'ailleurs qu'il n'y avait pas lieu d'examiner l'affaire au regard de l'article 10.
Aujourd'hui, la Cour autorise les États à s'abriter derrière la "paix religieuse" pour limiter la liberté d'expression des individus. Autrement dit, il suffit qu'une communauté religieuse, qu'elle soit majoritaire ou minoritaire, s'indigne des propos tenus par telle ou telle personne, formule des menaces suffisamment crédibles, qu'elle annonce des manifestations ou que les autorités redoutent des émeutes, pour que la condamnation de celui ou de celle qui est accusé de troubler cette paix soit jugée conforme à l'article 10 de la Convention.
Bien entendu, il appartient à la Cour d'apprécier la "*nécessité",* d'une telle mesure, "*dans une société démocratique*", c'est-à-dire de sa proportionnalité au regard de la liberté d'expression. Une jurisprudence constante affirme, depuis l'affaire *Handyside* de 1976, que la liberté d'expression protège aussi bien les informations et opinions considérées comme neutres ou indifférentes que celles qui "*heurtent, choquent ou inquiètent*", quel que soit le type de message considéré. Dans un arrêt *Aydin Tatlav c. Turquie* du 2 mai 2006, la Cour précise que les adeptes d'une religion, qu'elle soit majoritaire ou minoritaire, ne peuvent espérer qu'elle soit tenue à l'écart de toute critique. Ils doivent tolérer que des tiers portent atteinte à leurs convictions religieuses, et même propagent des doctrines hostiles à leur foi. Il importe peu que les faits rapportés soient exacts ou erronés et la Cour n'a donc, fort heureusement, pas à s'interroger sur l'âge du mariage du prophète et pas davantage sur celui de la jeune Aïcha. La "vérité" des textes sacrés ne réside en effet que dans les convictions des adeptes et l'on imagine mal de tels débats devant des instances juridictionnelles.

Du dénigrement au blasphème

Pour apprécier cette nécessité de l'infraction de "*dénigrement de doctrine religieuse*", la CEDH se fonde sur sa jurisprudence *Otto-Preminger-institut c. Autriche* du 29 septembre 1994. Elle y affirme que, dans un contexte religieux, un État peut légitimement interdire des expressions gratuitement offensantes pour autrui et notamment au regard des convictions religieuses. Elle consacre même "*le droit pour les citoyens de ne pas être insultés dans leurs sentiments religieux par l'expression publique des vues d'autres personnes* ». A l'époque, il s'agissait d'une plainte déposée, sur le même fondement du "*dénigrement de doctrine religieuse*" par le diocèse d'Innsbrück contre la diffusion d'un film jugé blasphématoire.
L'élément essentiel du raisonnement de la Cour est donc contextuel. Le caractère plus ou moins religieux de la société, la vivacité des débats entre les représentants des différents cultes sont autant d'éléments à prendre en compte, et la CEDH accorde aux États une large autonomie pour interdire certains comportements jugés incompatibles avec la liberté de pensée ou la liberté religieuse d'autrui. La Cour n'évalue donc pas seulement les propos tenus, mais aussi le contexte dans lequel ils ont été tenus. Autrement dit, la proportionnalité de l'atteinte à la liberté d'expression s'apprécie à l'aune de la capacité des différentes religions d'exprimer leur mécontentement. Face à un catholicisme intégriste, à un islam rigoriste, ou à toute autre religion revendicative, l'État est, aux yeux de la Cour, fondé à limiter la liberté d'expression.
La Convention européenne des droits de l'homme n'a certes pas pour objet d'imposer aux États partie le respect du principe de laïcité, mais elle n'a pas non plus pour objet d'autoriser des restrictions à la liberté d'expression au nom de la religion. Qu'on le veuille ou non, cette limitation de l'expression dans le but de ne pas heurter la foi religieuse répond exactement à la définition du blasphème donnée par le *Dictionnaire Robert* : " *Parole qui outrage la Divinité, la religio*n". Or, le droit au blasphème est un élément de la liberté d'expression.
On pourrait se borner à affirmer que cette jurisprudence nous ramène deux siècles en arrière, plus précisément sous la Restauration, l'époque de la loi sur le sacrilège (1825) et de la loi dite "*de justice et d'amour*" (1827). La première prévoyait la condamnation à mort par décapitation de tout profanateur, notamment lorsque la profanation touchait des hosties consacrées. La seconde muselait la presse, en particulier en cas de propos offensants pour la religion.
Mais le débat est bien actuel. En témoigne les efforts des pays de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui ont tenu en juin 2018 une conférence à Bruxelles pour "*promouvoir la distinction entre la liberté d'expression et la diffamation des religions*". Cette notion de "*diffamation des religions*", cheval de bataille de l'OCI, depuis bien des années ne semble pas très éloignée du "*dénigrement des religions*" admis dans la décision *E.S. c. Autriche,..* Il ne fait guère de doute que l'OCI va désormais se prévaloir du soutien de la CEDH pour faire avancer sa revendication.
Les journalistes de Charlie Hebdo ont payé de leur vie cette revendication du droit au blasphème, et la Cour européenne ajoute aujourd'hui une pelletée de terre sur leur tombe. Quel dessin Siné aurait-il imaginé pour illustrer une décision de justice qui ouvre la porte à toutes les lâchetés, qui permet aux États de s'abriter derrière la paix religieuse pour interdire tout débat, toute discussion, voire pour interdire de rire ? De toute évidence, la Cour européenne n'est pas Charlie...
Sur le principe de laïcité : Chapitre 10 du manuel de Libertés publiques sur internet , version e-book, ou version papier.

Jean Jaurès - L'Education Laïque - Discours de Castres - juillet 1904

Distribution des prix Ecole Laïque de Castres.

Mesdames, Messieurs, Jeunes Elèves,

Je remercie votre municipalité – laissez-moi dire la nôtre – de m'avoir donné, dans cette fête des écoles Laïques, l'occasion de dire une fois de plus que l'éducation rationnelle et scientifique du peuple est un besoin essentiel, une nécessité vitale de la République. Vous l'avez compris, car ici, par l'accord de vos maîtres et maîtresses, dont le dévouement a été admirable, et d'une municipalité où toutes les forces de la démocratie sont représentées, le nombre des élèves de vos écoles, en quelques années, a triplé.

Cette éducation doit être l'objet d'une sollicitude constante et la communication doit être incessante entre la vie de la nation et la vie de l'école. L'Enseignement national dans une démocratie n'est pas une forme immobile et figée : ce n'est pas un mécanisme monté une fois pour toutes et qu'on abandonne ensuite à son fonctionnement : l'éducation est liée à toute l'éducation politique et sociale, et il faut qu'elle se renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes.

Déjà, il y a trente-quatre ans, au lendemain des désastres effroyables que le despotisme avait déchaînés sur la patrie, un grand cri s'éleva de tout le parti républicain : il faut refaire la France. Il faut l'éclairer. Il faut l'éduquer !

La tyrannie est fille et mère d'ignorance, ou plutôt elle est l'ignorance même, car en subordonnant toutes les volontés à une seule, en résumant toute la force active de la patrie dans une dynastie ou dans une caste, elle rend inutile, au moins dans la conduite de la chose publique, l'intelligence de tous. Et c'est une loi de la vie qu'un organe inutile languisse et s'atrophie.

Il se peut que, dans des sociétés compliquées, où les intérêts privés sont si variés et si ardents, l'intelligence subsiste, appliquée au maniement de ces intérêts. Et un observateur superficiel ne constaterait point tout d'abord dans une nation serve une diminution de pensée. Mais l'intelligence de tous, exclue du gouvernement de la Cité et de l'administration de la vie nationale, a perdu tout ensemble son plus haut objet et son plus vigoureux ressort. Et dès que survient une crise, elle ne suffit plus à la force des événements. La liberté républicaine, qui donne à tout citoyen le droit et qui lui crée le devoir d'intervenir dans la conduite des affaires publiques, qui l'oblige sans cesse à avoir une opinion et une volonté, est donc un incessant appel à tous les hommes, à la force de la pensée et à la force du vouloir. Elle est donc la grande et universelle éducatrice.

Mais cette éducation par la liberté serait insuffisante, elle investirait les citoyens de droits et de devoirs supérieurs à leurs facultés si la nation ne mettait pas tous les citoyens en état de se reconnaître dans la complication des événements et de dégager de la contrariété des égoïsmes le droit de chacun et l'intérêt de tous.

C'est pourquoi l'éducation de tous par la liberté républicaine doit être soutenue de l'éducation de tous par l'Ecole et par l'Ecole de la Nation et de la Raison, par l'Ecole civile et Laïque.

Oui, c'est là ce qu'à peine sortis du gouffre criaient, il y a trente-quatre ans, les républicains et les patriotes : refaire la France par l'éducation de tous, éduquer tous les citoyens par la République et par l'Ecole ; la souveraineté agissante pour tous, la lumière pour tous, la responsabilité pour tous. C'est là, pour appliquer à ces jours tourmentés et tragiques la grande image du Dante, le premier appel jeté par les naufragés dès que roulés par les vagues ils abordaient au rivage tout haletants encore et presque suffoqués.

C'est là ce que, dès 1871 et 1872, sous le double fardeau de l'occupation étrangère et de la réaction versaillaise, Gambetta proposait au pays en ses discours de Bordeaux, du Havre, d'Angers, de Saint-Quentin, de la Ferté-sous-Jouarre, partout où il portait son admirable apostolat républicain.

Et pourquoi ne se bornerait-il pas à demander l'instruction pour tous ? Pourquoi voulait-il qu'elle fût civile et Laïque ? On ne l'accusera point, j'imagine, d'être un sectaire, car ceux-là mêmes qui aujourd'hui nous outragent de ce mot, nous tous républicains dévoués à l'oeuvre de laïcité, invoquent volontiers contre nous la largeur de sa pensée et de sa politique. Non, il n'était pas un sectaire ! Certes, il savait bien qu'un gouvernement n'est fort, qu'il ne peut être agissant que s'il agit conformément à ses principes, c'est-à-dire avec un parti. Il a dit bien souvent : "On ne gouverne qu'avec son parti". Il a même tiré de cette formule un jugement historique singulièrement grave : il a déclaré, en septembre 1871, que si le gouvernement de la Défense nationale à Paris n'avait pas su utiliser pleinement les énergies dont la grande ville abondait, si, au lieu de les susciter et de les organiser, il les avait laissées se perdre à demi en une sorte de flottement mou, c'était faute d'une direction politique assez nette, d'une action politique assez ferme : "C'était parce qu'il n'y avait pas un gouvernement de parti".

Il signifiait ainsi, d'une façon plus générale, que même pour l'organisation de la Défense nationale, même pour l'effort qui tend au salut de tous, au bien-être et à la grandeur de tous, le centre d'impulsion, le ressort d'action doit être dans un parti, c'est-à-dire dans un système d'idées politiques et sociales très définies et très claires sans lequel l'apparente conciliation des forces n'est que confusion stagnante et impuissante.

Mais ce parti, centre nécessaire et ardent de l'action même nationale, il ne le concevait pas de façon étroite. Il cherchait à y attirer le plus possible toutes les forces divergentes ou jadis hostiles. L'homme qui disait avoir l'âme assez large pour être dévot tout ensemble à Voltaire et à Jeanne la bonne Lorraine ; qui rendrait témoignage à la gloire hautaine de la vieille monarchie comme à la noble fierté de la révolution ; qui appelait contre l'envahisseur toutes les forces anciennes et nouvelles des ouvriers révolutionnaires aux chrétiens de l'Ouest ; qui glorifiait Hoche d'avoir vaincu, mais surtout d'avoir pacifié; qui jetait d'ardentes paroles aux paysans de France, à ces fils de la terre élevés au-dessus du limon par la Révolution libératrice, et qui invitait les survivants des anciennes classes et des anciens partis à entrer dans la République avec leur politesse d'esprit et de moeurs et à devenir une des parures de la France nouvelle ; cet homme n'avait point, en effet, l'étroitesse de l'esprit de secte!

Et si, au lendemain même de l'orage qui avait bouleversé le sol, il proposait ce programme Laïque qui devait soulever nécessairement les controverses les plus violentes et les résistances les plus passionnées ; si lui, l'homme de la conciliation nationale, il jetait à la France, encore toute meurtrie et déchirée, cette formule de laïcité qui allait irriter les divisions anciennes et provoquer des divisions nouvelles, c'est bien que la laïcité de l'éducation était, à ses yeux, une nécessité nationale, une nécessité vitale, la condition même du relèvement de la patrie et de l'institution de la liberté, l'âme, le souffle, la respiration même de la République !

Même une société aristocratique, selon lui, si elle ne veut pas languir dans une routine superstitieuse ou se laisser fasciner par des rêves mystiques, si elle veut vivre d'une vie naturelle, moderne, active, doit faire appel à une éducation de laïcité et justifier le privilège de son aristocratie non par l'investiture du pouvoir clérical, mais par l'activité sociale exceptionnelle de cette aristocratie. Et pour une société démocratique, à moins qu'elle se soit laissée envahir et corrompre jusqu'aux moelles, sous prétexte de libéralisme, par les principes de servitude, la question ne se pose même pas.

Démocratie et laïcité sont deux termes identiques.

Qu'est-ce que la Démocratie ? Royer-Collard, qui a restreint arbitrairement l'application du principe, mais qui a vu excellemment le principe même, en a donné la définition décisive : "La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits".

Or il n'y a pas égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce.

Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir légalement la question religieuse, elle respecte, elle assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes ; mais elle ne fait aucun dogme la règle et le fondement de la vie sociale. Elle ne demande pas à l'enfant qui vient de naître et pour reconnaître son droit à la vie à quelle confession il appartient, elle ne l'inscrit d'office dans aucune Eglise. Elle ne demande pas aux citoyens quand ils veulent fonder une famille et pour leur reconnaître et leur garantir tous les droits qui se rattachent à la famille, quelle religion ils mettent à la base de leurs foyers ; si s'ils y en mettent une. Elle ne demande pas au citoyen, quand il veut faire pour sa part acte de souveraineté et déposer son bulletin dans l'urne, quel est son culte et s'il en a un. Elle n'exige pas des justifiables qui viennent demander à se juges d'arbitrer entre eux qu'ils reconnaissent, outre le Code civil, un Code religieux et confessionnel. Elle n'interdit point l'accès de la propriété, la pratique de tel ou tel métier à ceux qui refusent de signer tel ou tel formulaire et d'avoir telle ou telle orthodoxie. Elle protège également la dignité de toutes les funérailles, sans rechercher si ceux qui passent ont attesté avant de mourir leur espérance immortelle ou si, satisfaits de la tâche accomplie, ils ont accepté la mort comme le suprême et légitime repos. Et quand sonne le tocsin de la patrie en danger, la démocratie envoie tous ses fils, tous ses citoyens, affronter sur les champs de bataille le même péril, sans se demander si contre l'angoisse de la mort qui plane, ils chercheront au fond de leur coeur un secours dans les promesses d'immortalité chrétienne ou s'ils ne feront appel qu'à cette magnanimité naturelle qui méprise la peur de la mort comme la plus dégradante servitude.

Mais qu'est-ce à dire ? Et si la démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social : famille, patrie, propriété, souveraineté, si elle ne s'appuie que sur l'égale dignité des personnes humaines appelées aux mêmes droits et invitées à un respect réciproque ; si elle se dirige, sans aucune intervention dogmatique et surnaturelle, par les seules lumières de la conscience et de la science, si elle n'attend le progrès que du progrès de la conscience et de la science ; c'est-à-dire d'une interprétation plus hardie du droit des personnes et d'une plus efficace domination de l'esprit sur la nature, j'ai le droit de dire qu'elle est foncièrement Laïque, Laïque dans son essence comme dans ses formes, dans son principe comme dans ses institutions, et dans sa morale comme dans son économie. Ou plutôt, j'ai le droit de répéter que démocratie et laïcité sont identiques.

Mais si laïcité et démocratie sont indivisibles, et si la démocratie ne peut réaliser son essence et remplir son office, qui est d'assurer l'égalité des droits, que dans la laïcité, par quelle contradiction mortelle, par quel abandon de son droit et de tout droit la démocratie renoncerait-elle à faire pénétrer la laïcité dans l'éducation, c'est-à-dire dans l'institution la plus essentielle, dans celle qui domine toutes les autres et en qui les autres prennent conscience d'elles-mêmes et de leurs principes ?

Comment la démocratie, qui fait circuler le principe de laïcité dans tout l'organisme politique et social, permettrait-elle aux principes contraires de s'installer dans l'éducation, c'est-à-dire au coeur même de l'organisme que les citoyens complètent individuellement par telle ou telle croyance;, par tel ou tel acte rituel, les fonctions Laïques, l'état civil, le mariage, les contrats. C'est leur droit, c'est le droit de la liberté. Qu'ils complètent de même, par un enseignement religieux et des pratiques religieuses l'éducation Laïque et sociale, c'est leur droit, c'est le droit de la liberté. Mais, de même qu'elle a constitué sur des bases Laïques l'état civil, le mariage, la propriété, la souveraineté politique, c'est sur des bases Laïques que la démocratie doit constituer l'éducation.

La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance, et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme.

Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation de s'interposer entre ce devoir de la nation et ce droit de l'enfant. Comment l'enfant pourra-t-il être préparé à exercer sans crainte les droits que la démocratie Laïque reconnaît à l'homme si lui-même n'a pas été admis à exercer, sous forme Laïque, le droit essentiel que lui reconnaît la loi, le droit à l'éducation ? Comment, plus tard, prendra-t-il au sérieux la distinction nécessaire entre l'ordre religieux, qui ne relève que de la conscience individuelle, et l'ordre social et légal qui est essentiellement Laïque, si lui-même dans l'exercice du premier droit qui lui est reconnu, et dans l'accomplissement du premier devoir qui lui est imposé par la loi, il est livré à une entreprise confessionnelle et trompé par la confusion de l'ordre religieux et de l'ordre légal ?

Qui dit obligation, qui dit loi, dit nécessairement laïcité. Pas plus que le moine, ou le prêtre ne sont admis à se substituer aux officiers de l'état civil dans la tenue des registres, dans la constatation sociale des mariages ; pas plus qu'ils ne peuvent se substituer aux magistrats civils dans l'administration de la justice et l'application du Code, ils ne peuvent, dans l'accomplissement du devoir social d'éducation, se substituer aux délégués civils de la nation, représentants de la démocratie Laïque.

Voilà pourquoi, dès 1871, le parti républicain demandait indivisiblement la République et la laïcité de l'éducation. Voilà pourquoi, depuis trente-cinq ans, tout recul ou forte somnolence de la République a été une diminution ou une langueur de la laïcité, et tout progrès, tout réveil de la République, un progrès et un réveil de la laïcité.

Je suis convaincu qu'à la longue, après bien des résistances et des anathèmes, cette laïcité complète, légale, de tout l'enseignement, sera acceptée par tous les citoyens comme ont été enfin acceptées par eux, après des résistances et des anathèmes dont le souvenir même s'est presque perdu, les autres institutions de laïcité : la laïcité légale de la naissance, de la famille, de la propriété, de la patrie, de la souveraineté.

Mais pourquoi ceux qu'on appelle les croyants, ceux qui proposent à l'homme des fins mystérieuses et transcendantes, une fervente et éternelle vie dans la vérité et dans la lumière, pourquoi refuseraient-ils d'accepter jusque dans son fond cette civilisation moderne, qui est, par le droit proclamé de la personne humaine et par la foi en la science l'affirmation souveraine de l'esprit ?

Quelque divine que soit pour le croyant la religion qu'il professe, c'est dans une société naturelle et humaine qu'elle évolue ? Cette force mystique ne sera qu'une force abstraite et vaine sans prix et sans vertu si elle n'est pas en communication avec la réalité sociale, et ses espérances les plus hautaines se dessècheront si elles ne plongent point par leurs racines dans cette réalité, si elles n'appellent point à elles toutes les sèves de la vie.

Quand le Christianisme s'est insinué, d'abord, et installé ensuite, dans le monde antique, certes, il s'élevait avec passion contre le polythéisme païen et contre la fureur énorme des appétits débridés. Mais, quelque impérieux que fut son dogme, il ne pouvait répudier toute la vie de la pensée antique : il était obligé de compter avec les philosophes et les systèmes, avec tout l'effort de sagesse et de raison, avec toute l'audace intelligente de l'hellénisme ; et, consciemment ou inconsciemment, il incorporait à sa doctrine la substance même de la libre-pensée des Grecs. Il ne recrutait point ses adeptes par artifice, en les isolant, en les cloîtrant dans une discipline confessionnelle, il les prenait en pleine vie, en pleine pensée, en pleine nature, et il les captait non par je ne sais quelle éducation automatique et exclusive, mais par une prodigieuse ivresse d'espoir qui transfigurait sans les abolir les énergies de leur âme inquiète.

Et plus tard, au XVIe siècle, quand les réformateurs chrétiens prétendirent régénérer le christianisme et briser, comme ils disaient, l'idolâtrie de l'Eglise, qui avait substitué l'adoration d'une hiérarchie humaine à l'adoration du Christ, est-ce qu'ils répudiaient l'esprit de science et de raison qui se manifestait alors dans la Renaissance ?

De la Réforme à la Renaissance, il y a, certes, bien des antagonismes et des contradictions. Les sévères réformateurs reprochaient aux humanismes, aux libres et flottants esprits de la Renaissance leur demi-scepticisme et une sorte de frivolité. Ils leur faisaient grief d'abord de ne lutter contre le papisme que par des ironies et des critiques légères et de n'avoir point le courage de rompre révolutionnairement avec une institution ecclésiastique viciée que n'amenderaient point les railleries les plus aiguës? Ils leur faisaient grief ensuite de si bien se délecter et s'attarder à la beauté retrouvée des lettres antiques qu'ils retournaient presque au naturalisme païen et qu'ils s'éblouissaient en curieux et en artistes d'une lumière qui aurait dû servir surtout, suivant la Réforme, au renouvellement de la vie religieuse et à l'épuration de la croyance chrétienne. Mais, malgré tout, malgré ces réserves et ces dissentiments, c'est l'esprit de la Renaissance que respiraient les Réformateurs, c'étaient des humanistes, c'étaient des hellénistes qui se passionnaient pour la Réforme. Il leur semblait que pendant les siècles du Moyen-Age une même barbarie, faite d'ignorance et de superstitions, avait obscurci la beauté du génie antique et la vérité de la religion chrétienne. Ils voulaient, en toutes choses divines et humaines, se débarrasser d'intermédiaires ignorants ou sordides, nettoyer de la rouille scolastique et ecclésiastique les effigies du génie humain et de la charité divine ; répudier pour tous les livres, pour les livres de l'homme et pour les livres de Dieu, les commentaires frauduleux ou ignares ; retourner tout droit aux textes d'Homère, de Platon, de Virgile, comme aux textes de la Bible et de l'Evangile, et retrouver le chemin de toutes les sources, les sources sacrées de la beauté ancienne, les sources divines de l'espérance nouvelle qui confondaient leur double vertu dans l'unité vivante de l'esprit renouvelé.

Qu'est-ce à dire ? C'est que, jusqu'ici, ni dans les premiers siècles, ni au XVIe, ni dans la crise des origines, ni dans la crise de la Réforme, le Christianisme, quelque transcendante que fût son affirmation, quelque puissance d'anathème que révélât sa doctrine contre la nature et la raison, n'a pu couper ses communications avec la vie ni se refuser au mouvement des sèves au libre et profond travail de l'esprit.

Mais maintenant, par le grand effort qui va de la Réforme à la Révolution, l'homme a fait deux conquêtes décisives : il a reconnu et affirmé le droit de la personne humaine indépendant de toute croyance, supérieur à toute formule, et il a organisé la science méthodique, expérimentale et inductive qui, tous les jours, étend ses prises sur l'univers.

Oui, le droit de la personne humaine à choisir et à affirmer librement sa croyance quelle qu'elle soit, l'autonomie inviolable de la conscience et de l'esprit, et, en même temps, la puissance de la science organisée qui, par l'hypothèse vérifiée, vérifiable, par l'observation, l'expérimentation et le calcul, interroge la nature et nous transmet ses réponses sans les mutiler ou les déformer à la convenance d'une autorité, d'un dogme ou d'un livre ; voilà les deux nouveautés décisives qui résument toute la Révolution ; voilà les deux principes essentiels ; voilà les deux forces du monde moderne.

Ces principes sont si bien aujourd'hui la condition même, le fond et le ressort de la vie, qu'il n'y a pas une seule croyance qui puisse survivre si elle ne s'y accommode ou si même elle ne s'en inspire.

Et il s'agit de savoir si les tenants du dogme sont disposés enfin à accepter nettement et jusqu'en leur fond ces principes vitaux.

Que gagneraient-ils à s'insurger contre eux ? Ils ne le peuvent pas sans s'exposer eux-mêmes à une incessante défaite, à un incessant désaveu. A quoi leur a servi, au siècle dernier, de lancer l'anathème en un document retentissant, aux libertés et aux droits modernes, à la liberté de conscience et de pensée, à tout le droit de la Révolution ? Devant le scandale qu'il a provoqué, même dans l'immense majorité des croyants en qui un commencement d'esprit moderne a pénétré, ils ont dû si bien l'expliquer, l'atténuer, le déguiser, que ce fut presque comme une rétraction. A quoi leur a servi de dénoncer si longtemps et de nier comme impie le nouveau système du monde entrevu par Copernic et Galilée ? Longtemps, ils ont prolongé leur résistance, puisque c'est seulement en 1855 qu'ils ont prolongé leur résistance, puisque c'est seulement en 1855 qu'ils ont levé l'Index sur les oeuvres de Copernic. Mais cette résistance a fini comme elle devait finir, par une capitulation. Et maintenant les proscripteurs se glorifient d'avoir des astronomes revêtus de la robe du moine qui interrogent et calculent le mouvement des astres, selon le système qu'ils avaient proscrit. Maintenant? Ils commentent le *Caeli enarrant gloriam Dei* au moyen de ces grandes découvertes de l'esprit vouées par eux, durant des siècles, à l'anathème et au bûcher ! Ils font servir à la gloire de Dieu ces vérités de la science qu'au nom de ce même Dieu ils tentèrent d'abolir. Et l'on ne sait qui admirer le plus dans ce long effort contre la science ; si c'est son atrocité ou si c'est sa vanité.

Impuissante aussi sera la résistance des tenants du dogme contre l'application scientifique des règles de la critique à l'étude des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Si les prêtres comme l'abbé Loisy, qui reconnaissent la nécessité de cette méthode, sont inquiétés et frappés, on sent cependant dans la main qui frappe un commencement d'hésitation. Et ils peuvent se rassurer à demi et se consoler à la vue du mouvement qui s'est produit dans l'Eglise même pour la doctrine du transformisme.

Il y a un peu plus de trente ans, un évêque véhément et illustre refusait de siéger à l'Académie francaise à côté du noble et sage Littré, coupable d'avoir accueilli l'hypothèse de l'évolution vitale et du transformisme des espèces. Le même évêque, à la tribune de l'Assemblée nationale, dans le débat sur la liberté de l'enseignement, s'écriait qu'il y aurait scandale à laisser pénétrer dans l'enseignement, même dans le haut enseignement ces doctrines impies et dégradantes. Et ce perpétuel anathème contre l'effort de l'esprit et la vérité naissante suffit à juger l'enseignement confessionnel.

Quelques années après, des représentants de l'orthodoxie catholique et qui n'ont pas encore été désavoués, M. de Vogüé et M. Brunetière, tentaient d'adapter à la tradition religieuse cette conception nouvelle de la science, et ils interprétaient l'évolution comme le symbole visible par où la force créatrice se manifestait.

Mais si les tenants du dogme sont ainsi obligés de céder en détail aux progrès de la conscience et de la science et de concilier successivement avec leur doctrine des vérités qu'ils dénoncent d'abord comme incompatibles avec leur foi ; s'ils sont contraints de se traîner à la suite du droit humain victorieux et de la science humaine victorieuse ; s'ils entrent enfin, balbutiants ou trébuchants, dans les voies mêmes que longtemps ils ensanglantèrent de leurs persécutions et obstruèrent de leurs anathèmes, pourquoi n'ont-ils pas la sagesse et le courage d'aller d'emblée jusqu'au bout ? Pourquoi n'acceptent-ils pas jusqu'au fond et dans toutes leurs conséquences possibles ces deux grands principes du monde moderne qu'ils ne peuvent plus abolir, qui sont l'élément vital de toutes pensées et avec lesquels il faudra bien qu'ils accordent leur espérance transcendante s'ils ne veulent pas que, comme une flamme que rien ne nourrit plus, elle s'éteigne lamentablement ?

Mais s'ils acceptent ces deux principes, ils acceptent par là même l'Ecole Laïque, qui n'en est que l'application à l'enseignement. Car, d'un côté, en éveillant dans les esprits le besoin de la réflexion et du contrôle, en écartant de l'éducation toute contrainte intellectuelle, en soumettant aux esprits les objets sur lesquels la conscience et la raison s'exercent librement, elle donne à la personne humaine le sentiment de son droit et de sa valeur. Et, d'un autre côté, elle ne limite par aucun dogmatisme, par aucun parti pris confessionnel, la puissance de la science ; elle ne se livre à aucune agression systématique contre aucune croyance ; mais elle ne subordonne par aucune complaisance servile les vérités de la science aux intérêts du dogme.

Ainsi se dissiperont les préjugés, ainsi s'apaiseront les fanatismes ; ainsi le jour viendra où tous les citoyens, quelle que soit leur conception du monde, catholiques, protestants, libres penseurs, reconnaîtront le principe supérieur de laïcité. Et la conscience de tous ratifiera les lois nécessaires et bienfaisantes dont l'effet prochain sera, je l'espère, de rassembler dans les écoles Laïques, dans les écoles de la République et de la nation, tous les fils de la République, tous les citoyens de la nation.

Et n'est-ce point de voir les enfants d'un même peuple, de ce peuple ouvrier, si souffrant encore et si opprimé, et qui aurait besoin pour la libération entière de grouper toutes les énergies et toutes les lumières, n'est-ce pas pitié de les voir divisés en deux systèmes d'enseignement, comme entre deux camps ennemis ? Et à quel moment se divisent-ils ? A quel moment des prolétaires refusent-ils leurs enfants à l'Ecole Laïque, à l'Ecole de lumière et de raison ? C'est lorsque les plus vastes problèmes sollicitent l'effort ouvrier : réconcilier l'Europe avec elle-même, l'humanité avec elle-même ; abolir la vieille barbarie des haines, des guerres, des grands meurtres collectifs, et en même temps, préparer la fraternelle justice sociale, émanciper et organiser le Travail.

Ceux-là vont contre cette grande oeuvre, ceux-là sont impies au droit humain et au progrès humain qui se refusent à l'éducation de laïcité. Ouvriers de cette cité, ouvriers de la France républicaine, vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école Laïque, par l'Ecole de la République et de la Raison!

Dix ans après la crise financière

Libéraux contre populistes, un clivage trompeur

Les réponses apportées à la crise de 2008 ont déstabilisé l'ordre politique et géopolitique. Longtemps perçues comme la forme ultime de gouvernement, les démocraties libérales sont sur la défensive. Face aux « élites » urbaines, les droites nationalistes mènent une contre-révolution culturelle sur le terrain de l'immigration et des valeurs traditionnelles. Mais elles poursuivent le même projet économique que leurs rivales. La médiatisation à outrance de ce clivage vise à contraindre les populations à choisir l'un de ces deux maux.

par Serge Halimi & Pierre Rimbert

Budapest, 23 mai 2018. Veste sombre un peu ample et chemise violette ouverte sur un tee-shirt, M. Stephen Bannon se plante devant un parterre d'intellectuels et de notables hongrois. *« La mèche qui a embrasé la révolution Trump a été allumée le 15 septembre 2008 à 9 heures, quand la banque Lehman Brothers a été contrainte à la faillite. »*L'ancien stratège de la Maison Blanche ne l'ignore pas : ici, la crise a été particulièrement violente. *« Les élites se sont renflouées elles-mêmes. Elles ont entièrement socialisé le risque,* enchaîne cet ancien vice-président de la banque Goldman Sachs, dont les activités politiques sont financées par des fonds spéculatifs. *Est-ce que l'homme de la rue a été renfloué, lui ? »* Un tel *« socialisme pour les riches »* aurait provoqué en plusieurs points du globe une *« vraie révolte populiste. En 2010, Viktor Orbán est revenu au pouvoir en Hongrie »* ; il fut *« Trump avant Trump ».*

Une décennie après la tempête financière, l'effondrement économique mondial et la crise de la dette publique en Europe ont disparu des terminaux Bloomberg où scintillent les courbes vitales du capitalisme. Mais leur onde de choc a amplifié deux grands dérèglements.

Celui, en premier lieu, de l'ordre international libéral de l'après-guerre froide, centré sur l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), les institutions financières occidentales, la libéralisation du commerce. Si, contrairement à ce que promettait Mao Zedong, le vent d'est ne l'emporte pas encore sur le vent d'ouest, la recomposition géopolitique a commencé : près de trente ans après la chute du mur de Berlin, le capitalisme d'État chinois étend son influence ; appuyée sur la prospérité d'une classe moyenne en ascension, l'« économie socialiste de marché » lie son avenir à la mondialisation continue des échanges, laquelle désosse l'industrie manufacturière de la plupart des pays occidentaux. Dont celle des États-Unis, que le président Donald Trump a promis dès son premier discours officiel de sauver du *« carnage ».*

L'ébranlement de 2008 et ses répliques ont également bousculé l'ordre politique qui voyait dans la démocratie de marché la forme achevée de l'histoire.

La morgue d'une technocratie onctueuse, délocalisée à New York ou à Bruxelles, imposant des mesures impopulaires au nom de l'expertise et de la modernité, a ouvert la voie à des gouvernants tonitruants et conservateurs. De Washington à Varsovie en passant par Budapest, M. Trump, M. Orbán et M. Jarosław Kaczyński se réclament tout autant du capitalisme que M. Barack Obama, Mme Angela Merkel, M. Justin Trudeau ou M. Emmanuel Macron ; mais un capitalisme véhiculé par une autre culture, « illibérale », nationale et autoritaire, exaltant le pays profond plutôt que les valeurs des grandes métropoles.

Cette fracture divise les classes dirigeantes. Elle est mise en scène et amplifiée par les médias qui rétrécissent l'horizon des choix politiques à ces deux frères ennemis. Or les nouveaux venus visent tout autant que les autres à enrichir les riches, mais en exploitant le sentiment qu'inspirent le libéralisme et la social-démocratie à une fraction souvent majoritaire des classes populaires : un écœurement mêlé de rage.

« Nous avons reconstruit la Chine »

La réponse à la crise de 2008 a exposé, sans laisser la possibilité de détourner les yeux, trois démentis au prêchi-prêcha sur le bon gouvernement que les dirigeants de centre droit et de centre gauche débitaient depuis la décomposition de l'Union soviétique. Ni la mondialisation, ni la démocratie, ni le libéralisme n'en sortent indemnes.

Premièrement, l'internationalisation de l'économie n'est pas bonne pour tous les pays, et pas même pour une majorité des salariés en Occident. L'élection de M. Trump a propulsé à la Maison Blanche un homme depuis longtemps convaincu que, loin d'être profitable aux États-Unis, la mondialisation avait précipité leur déclin et assuré le décollage de leurs concurrents stratégiques. Avec lui, « L'Amérique d'abord » a pris le pas sur le « gagnant-gagnant » des libre-échangistes. Ainsi, le 4 août dernier, dans l'Ohio, un État industriel habituellement disputé, mais qu'il avait remporté avec plus de huit points d'avance sur Mme Hillary Clinton, le président américain rappela le déficit commercial abyssal (et croissant) de son pays — *« 817 milliards de dollars par an ! »* —, avant d'en fournir l'explication : *« Je n'en veux pas aux Chinois. Mais même eux n'arrivent pas à croire qu'on les a laissés à ce point agir à nos dépens ! Nous avons vraiment reconstruit la Chine ; il est temps de reconstruire notre pays ! L'Ohio a perdu 200 000 emplois manufacturiers depuis que la Chine a* [en 2001] *rejoint l'Organisation mondiale du commerce. L'OMC, un désastre total ! Pendant des décennies, nos politiciens ont ainsi permis aux autres pays de voler nos emplois, de dérober notre richesse et de piller notre économie. »*

Au début du siècle dernier, le protectionnisme a accompagné le décollage industriel des États-Unis, comme celui de beaucoup d'autres nations ; les taxes douanières ont d'ailleurs longtemps financé la puissance publique, puisque l'impôt sur le revenu n'existait pas avant la première guerre mondiale. Citant William McKinley, président républicain de 1897 à 1901 (il fut assassiné par un anarchiste), M. Trump insiste donc : *« Lui avait compris l'importance décisive des tarifs douaniers pour maintenir la puissance d'un pays. »* La Maison Blanche y recourt désormais sans hésiter — et sans se soucier de l'OMC. Turquie, Russie, Iran,

Union européenne, Canada, Chine : chaque semaine apporte son lot de sanctions commerciales contre des États, amis ou pas, que Washington a pris pour cibles. L'invocation de la *« sécurité nationale »* permet au président Trump de se dispenser de l'aval du Congrès, où les parlementaires et les lobbys qui financent leurs campagnes restent, eux, arrimés au libre-échange.
Aux États-Unis, la Chine fait davantage consensus, mais contre elle. Pas seulement pour des raisons commerciales : Pékin est également perçu comme le rival stratégique par excellence. Outre que celui-ci suscite la défiance par sa puissance économique, huit fois supérieure à celle de la Russie, et par ses tentations expansionnistes en Asie, son modèle politique autoritaire concurrence celui de Washington. D'ailleurs, même lorsqu'il soutient que sa théorie de 1989 sur le triomphe irréversible et universel du capitalisme libéral demeure valide, le politiste américain Francis Fukuyama y apporte un bémol essentiel : *« La Chine est de loin le plus gros défi au récit de la "fin de l'histoire", puisqu'elle s'est modernisée économiquement tout en restant une dictature.* (…) *Si, au cours des prochaines années, sa croissance se poursuit et qu'elle garde sa place de plus grande puissance économique du monde, j'admettrai que ma thèse a été définitivement réfutée* (1). *»* Au fond, M. Trump et ses adversaires intérieurs se retrouvent au moins sur un point : le premier estime que l'ordre international libéral coûte trop cher aux États-Unis ; les seconds, que les succès de la Chine menacent de le flanquer par terre.
De la géopolitique à la politique, il n'y a qu'un pas. La mondialisation a provoqué la destruction d'emplois et la dégringolade des salaires occidentaux — leur part est passée, aux États-Unis, de 64 % à 58 % du produit intérieur brut (PIB) rien que ces dix dernières années, soit une perte annuelle égale à 7 500 dollars (6 500 euros) par travailleur (2) !
Or c'est précisément dans les régions industrielles dévastées par la concurrence chinoise que les ouvriers américains ont le plus viré à droite ces dernières années. On peut bien sûr imputer ce basculement électoral à une noria de facteurs « culturels » (sexisme, racisme, attachement aux armes à feu, hostilité à l'avortement et au mariage homosexuel, etc.). Mais il faut alors fermer les yeux sur une explication économique au moins aussi probante : alors que le nombre de comtés où plus de 25 % des emplois dépendaient du secteur manufacturier s'est effondré de 1992 à 2016, passant de 862 à 323, l'équilibre entre votes démocrate et républicain s'y est métamorphosé. Il y a un quart de siècle, ils se répartissaient presque également entre les deux grands partis (environ 400 chacun) ; en 2016, 306 ont choisi M. Trump et 17 Mme Clinton (3). Promue par un président démocrate — M. William Clinton, justement —, l'adhésion de la Chine à l'OMC devait hâter la transformation de ce pays en une société capitaliste libérale. Elle a surtout dégoûté les ouvriers américains de la mondialisation, du libéralisme et du vote démocrate…
Peu avant la chute de Lehman Brothers, l'ancien président de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan expliquait, tranquille : *« Grâce à la mondialisation, les politiques publiques américaines ont été largement remplacées par les forces globales des marchés. En dehors des questions de sécurité nationale, l'identité du prochain président n'importe presque plus* (4). *»* Dix ans plus tard, nul ne reprendrait un tel diagnostic.
Dans les pays d'Europe centrale dont l'expansion repose encore sur les exportations, la mise en cause de la mondialisation ne porte pas sur les échanges commerciaux. Mais les « hommes forts » au pouvoir dénoncent l'imposition par l'Union européenne de « valeurs occidentales » jugées faibles et décadentes, car favorables à l'immigration, à l'homosexualité, à l'athéisme, au féminisme, à l'écologie, à la dissolution de la famille, etc. Ils contestent aussi le caractère démocratique du capitalisme libéral. Non sans fondement, dans ce dernier cas. Car, en matière d'égalité des droits politiques et civiques, la question de savoir si les mêmes règles s'appliquaient à tous s'est trouvée une fois de plus tranchée après 2008 : *« Aucune poursuite n'a abouti contre un financier de haut niveau,* relève le journaliste John Lanchester. *Lors du scandale des caisses d'épargne des années 1980, mille cent personnes avaient été inculpées* (5). *»* Les détenus d'un pénitencier français ricanaient déjà au siècle dernier : *« Qui vole un œuf va en prison ; qui vole un bœuf va au Palais-Bourbon. »*
Le peuple choisit, mais le capital décide. En gouvernant à rebours de leurs promesses, les dirigeants libéraux, de droite comme de gauche, ont conforté ce soupçon à l'issue de presque chaque élection. Élu pour rompre avec les politiques conservatrices de ses prédécesseurs, M. Obama réduit les déficits publics, comprime les dépenses sociales et, au lieu d'instaurer pour tous un système public de santé, impose aux Américains l'achat d'une assurance médicale à un cartel privé. En France, M. Nicolas Sarkozy retarde de deux ans l'âge de la retraite qu'il s'était formellement engagé à ne pas modifier ; avec la même désinvolture, M. François Hollande fait voter un pacte de stabilité européen qu'il avait promis de renégocier. Au Royaume-Uni, le dirigeant libéral Nick Clegg s'allie, à la surprise générale, au Parti conservateur, puis, devenu vice-premier ministre, accepte de tripler les frais d'inscription universitaires qu'il avait juré de supprimer.
Dans les années 1970, certains partis communistes d'Europe de l'Ouest suggéraient que leur éventuelle accession au pouvoir par les urnes constituerait un « aller simple », la construction du socialisme, une fois lancée, ne pouvant dépendre des aléas électoraux. La victoire du « monde libre » sur l'hydre soviétique a accommodé ce principe avec davantage de ruse : le droit de vote n'est pas suspendu, mais il s'accompagne du devoir de confirmer les préférences des classes dirigeantes. Sous peine d'avoir à recommencer. *« En 1992,* rappelle le journaliste Jack Dion, *les Danois ont voté contre le traité de Maastricht : ils ont été obligés de retourner aux urnes. En 2001, les Irlandais ont voté contre le traité de Nice : ils ont été obligés de retourner aux urnes. En 2005, les Français et les Néerlandais ont voté contre le traité constitutionnel européen (TCE) : celui-ci leur a été imposé sous le nom de traité de Lisbonne. En 2008, les Irlandais ont voté contre le traité de Lisbonne : ils ont été obligés de revoter. En 2015, les Grecs ont voté à 61,3 % contre le plan d'amaigrissement de Bruxelles — qui leur a été quand même infligé* (6). *»*
Cette année-là, justement, s'adressant à un gouvernement de gauche élu quelques mois auparavant et contraint d'administrer un traitement de choc libéral à sa population, le ministre des finances allemand Wolfgang Schäuble résume la portée qu'il accorde au cirque démocratique : *« Les élections ne doivent pas permettre qu'on change de politique économique* (7). *»* De son côté, le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires Pierre Moscovici expliquera plus tard : *« Vingt-trois personnes en tout et pour tout, avec leurs adjoints, prennent — ou non — des décisions fondamentales pour des millions d'autres, les Grecs en l'occurrence, sur des paramètres extraordinairement techniques, décisions qui sont soustraites à tout contrôle démocratique. L'Eurogroupe ne rend compte à aucun gouvernement, à aucun Parlement, surtout pas au Parlement européen* (8). *»* Une assemblée dans laquelle M. Moscovici aspire néanmoins à siéger l'année prochaine.
Autoritaire et « illibéral » à sa manière, ce mépris de la souveraineté populaire alimente l'un des plus puissants arguments de campagne des dirigeants conservateurs de part et d'autre de l'Atlantique. Contrairement aux partis de centre gauche ou de centre droit, qui s'engagent, sans s'en donner les moyens, à ranimer une démocratie expirante, MM. Trump et Orbán, comme M. Kaczyński en Pologne ou M. Matteo Salvini en Italie, entérinent son agonie. Ils n'en conservent que le suffrage majoritaire, et renversent la donne : à l'autoritarisme hors sol et expert de Washington, Bruxelles ou Wall Street ils opposent un autoritarisme national et déboutonné qu'ils présentent comme une reconquête populaire.

Un interventionnisme massif

Après ceux qui concernent la mondialisation et la démocratie, le troisième démenti apporté par la crise au discours dominant des années précédentes porte sur le rôle économique de la puissance publique. Tout est possible, mais pas pour tout le monde : rarement démonstration de ce principe fut administrée avec autant de clarté que dans la décennie écoulée. Création monétaire frénétique, nationalisations, dédain des traités internationaux, action discrétionnaire des élus, etc. : pour sauver sans contrepartie les établissements bancaires dont dépendait la survie du système, la plupart des opérations décrétées impossibles et impensables furent effectuées sans coup férir de part et d'autre de l'Atlantique. Cet interventionnisme massif a révélé un État fort, capable de mobiliser sa puissance dans un domaine dont il semblait pourtant s'être lui-même évincé (9). Mais, si l'État est fort, c'est d'abord pour garantir au capital un cadre stable.

Inflexible lorsqu'il s'agissait de réduire les dépenses sociales afin de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du PIB, M. Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne de 2003 à 2011, a admis que les engagements financiers pris fin 2008 par les chefs d'État et de gouvernement pour sauver le système bancaire représentaient mi-2009 *« 27 % du PIB en Europe et aux États-Unis* (10) *».* Les dizaines de millions de chômeurs, d'expropriés, de malades déversés dans des hôpitaux à court de médicaments, comme en Grèce, n'eurent jamais le privilège, eux, de constituer un « risque systémique ». *« Par leurs choix politiques, les gouvernements de la zone euro ont plongé des dizaines de millions de leurs citoyens dans les profondeurs d'une dépression comparable à celle des années 1930. C'est l'un des pires désastres économiques auto-infligés jamais observés »,* note l'historien Adam Tooze (11).

Le discrédit de la classe dirigeante et la réhabilitation du pouvoir d'État ne pouvaient qu'ouvrir la voie à un nouveau style de gouvernement. Quand on lui demanda en 2010 si accéder au pouvoir en plein orage planétaire le préoccupait, le premier ministre hongrois sourit : *« Non, j'aime le chaos. Car, en partant de lui, je peux construire un ordre nouveau. L'ordre que je veux* (12). *»*À l'instar de M. Trump, les dirigeants conservateurs d'Europe centrale ont su ancrer la légitimité populaire d'un État fort au service des riches. Plutôt que de garantir des droits sociaux incompatibles avec les exigences des propriétaires, la puissance publique s'affirme en fermant les frontières aux migrants et en se proclamant garante de l'« identité culturelle » de la nation. Le fil de fer barbelé marque le retour de l'État.

Pour le moment, cette stratégie qui récupère, détourne et dénature une demande populaire de protection semble fonctionner. Autant dire que les causes de la crise financière qui fit dérailler le monde demeurent intactes, alors même que la vie politique de pays comme l'Italie ou la Hongrie ou de régions comme la Bavière paraît hantée par la question des réfugiés. Biberonnée aux priorités des campus américains, une partie de la gauche occidentale, très modérée ou très radicale, préfère affronter la droite sur ce terrain (13).

Pour contrer la Grande Récession, les chefs de gouvernement ont mis à nu le simulacre démocratique, la force de l'État, la nature très politique de l'économie et l'inclination antisociale de leur stratégie générale. La branche qui les portait s'en trouve fragilisée, comme le démontre l'instabilité électorale qui rebat les cartes politiques. Depuis 2014, la plupart des scrutins occidentaux signalent une décomposition ou un affaiblissement des forces traditionnelles. Et, symétriquement, l'essor de personnalités ou de courants hier marginaux qui contestent les institutions dominantes, souvent pour des raisons opposées, à l'instar de M. Trump et de M. Bernie Sanders, pourfendeurs l'un et l'autre de Wall Street et des médias. Même scénario de l'autre côté de l'Atlantique, où les nouveaux conservateurs jugent la construction européenne trop libérale sur les plans sociétal et migratoire, tandis que les nouvelles voix de gauche, comme Podemos en Espagne, La France insoumise ou M. Jeremy Corbyn, à la tête du Parti travailliste au Royaume-Uni, critiquent ses politiques d'austérité.

Parce qu'ils n'entendent pas renverser la table, mais seulement changer les joueurs, les « hommes forts » peuvent escompter l'appui d'une fraction des classes dirigeantes. Le 26 juillet 2014, en Roumanie, M. Orbán affiche la couleur dans un discours retentissant : *« Le nouvel État que nous construisons en Hongrie est un État illibéral : un État non libéral. »* Mais, contrairement à ce que les grands médias ont rabâché depuis, ses objectifs ne se résument pas au refus du multiculturalisme, de la « société ouverte » et à la promotion des valeurs familiales et chrétiennes. Il annonce aussi un projet économique, celui de *« construire une nation concurrentielle dans la grande compétition mondiale des décennies qui viennent ». « Nous avons estimé,* dit-il, *qu'une démocratie ne doit pas nécessairement être libérale et que ce n'est pas parce qu'un État cesse d'être libéral qu'il cesse d'être une démocratie. »* Prenant pour exemples la Chine, la Turquie et Singapour, le premier ministre hongrois retourne en somme à l'envoyeur le *« There is no alternative »* de Margaret Thatcher : *« Les sociétés qui ont une démocratie libérale pour assise seront probablement incapables de maintenir leur compétitivité dans les décennies à venir »* (14). Un tel dessein séduit les dirigeants polonais et tchèques, mais aussi les partis d'extrême droite français et allemand.

Les fariboles du « capitalisme inclusif »

Devant le succès éclatant de leurs concurrents, les penseurs libéraux ont perdu de leur superbe et de leur clinquant. *« La contre-révolution est alimentée par la polarisation de la politique intérieure, l'antagonisme remplaçant le compromis. Et elle cible la révolution libérale et les gains réalisés par les minorités »,* frissonne Michael Ignatieff, recteur de l'université d'Europe centrale à Budapest, une institution fondée à l'initiative du milliardaire libéral George Soros. *« Il est clair que le bref moment de domination de la société ouverte est terminé* (15) *».* Selon Ignatieff, les dirigeants autoritaires qui prennent pour cibles l'État de droit, l'équilibre des pouvoirs, la liberté des médias privés et les droits des minorités s'attaquent en effet aux piliers principaux des démocraties.

L'hebdomadaire britannique *The Economist,* qui fait office de bulletin de liaison des élites libérales mondiales, consonne avec cette vision. Lorsque, le 16 juin dernier, il s'affole d'une *« détérioration alarmante de la démocratie depuis la crise financière de 2007-2008 »,* il n'incrimine en priorité ni les inégalités de fortune abyssales, ni la destruction des emplois industriels par le libre-échange, ni le non-respect de la volonté des électeurs par les dirigeants « démocrates ». Mais *« les hommes forts [qui] sapent la démocratie ».* Face à eux, espère-t-il, *« les juges indépendants et les journalistes remuants forment la première ligne de défense ».* Une digue aussi étriquée que fragile.

Longtemps, les classes supérieures ont tiré profit du jeu électoral grâce à trois facteurs convergents : l'abstention croissante des classes populaires, le « vote utile » dû à la répulsion qu'inspiraient les « extrêmes », la prétention des partis centraux à représenter les intérêts combinés de la bourgeoisie et des classes moyennes. Mais les démagogues réactionnaires ont remobilisé une partie des abstentionnistes ; la Grande Récession a fragilisé les classes moyennes ; et les arbitrages politiques des « modérés » et de leurs brillants conseillers ont déclenché la crise du siècle…

Le désenchantement relatif à l'utopie des nouvelles technologies ajoute encore à l'amertume des amateurs de sociétés ouvertes. Hier célébrés comme les prophètes d'une civilisation libérale-libertaire, les patrons démocrates de la Silicon Valley ont construit une machine de surveillance et de contrôle social si puissante que le gouvernement chinois l'imite pour maintenir l'ordre. L'espoir d'une agora mondiale propulsée par une connectivité universelle s'effondre, au grand dam de quelques-uns de ses communiants

d'antan : *« La technologie, par les manipulations qu'elle permet, par les* fake news, *mais plus encore parce qu'elle véhicule l'émotion plutôt que la raison, renforce encore les cyniques et les dictateurs »,* sanglote un éditorialiste (16).
À l'approche du trentième anniversaire de la chute du mur de Berlin, les hérauts du « monde libre » redoutent que la fête soit morose. *« Le transition vers les démocraties libérales a été largement pilotée par une élite instruite, très pro-occidentale »,* admet Fukuyama. Hélas, les populations moins éduquées *« n'ont jamais été séduites par ce libéralisme, par l'idée qu'on pouvait avoir une société multiraciale, multiethnique, où toutes les valeurs traditionnelles s'effaceraient devant le mariage gay, l'immigration, etc. »* (17). Mais à qui imputer ce manque d'effet d'entraînement de la minorité éclairée ? À l'indolence de tous les jeunes bourgeois qui, s'agace Fukuyama, *« se contentent de rester assis chez eux, de se féliciter de leur largeur d'esprit, de leur absence de fanatisme.* (…) *Et qui ne se mobilisent contre l'ennemi qu'en allant s'asseoir à la terrasse d'un café un mojito à la main* (18) *».*
En effet, cela ne suffira pas… Et pas davantage le fait de quadriller les médias ou d'inonder les réseaux sociaux de commentaires indignés destinés à des « amis » tout aussi indignés, toujours par les mêmes choses. M. Obama l'a compris. Le 17 juillet dernier, il a livré une analyse détaillée, souvent lucide, des décennies écoulées. Mais il n'a pu s'empêcher de reprendre l'idée fixe de la gauche néolibérale depuis qu'elle a adopté le modèle capitaliste. En substance, comme l'avait rappelé l'ancien président du conseil italien de centre gauche Paolo Gentiloni à M. Trump le 24 janvier 2018 à Davos, *« on peut corriger le cadre, mais pas en changer ».*
La mondialisation, admet donc M. Obama, s'est accompagnée d'erreurs et de rapacité. Elle a affaibli le pouvoir des syndicats et *« permis au capital d'échapper aux impôts et aux lois des États en déplaçant des centaines de milliards de dollars par une simple pression sur une touche d'ordinateur ».* Fort bien, mais le remède ? Un *« capitalisme inclusif »,* éclairé par la moralité humaniste des capitalistes. Seul ce cautère sur une jambe de bois pourra selon lui corriger quelques-uns des défauts du système. Dès lors qu'il n'en voit pas d'autre en magasin, et que, au fond, celui-ci lui convient bien.
L'ancien président américain ne nie pas que la crise de 2008 et les mauvaises réponses qui y furent apportées (y compris par lui, on imagine) ont favorisé l'essor d'une *« politique de la peur, du ressentiment et du repli »,* la *« popularité des hommes forts »,* celle d'un *« modèle chinois de contrôle autoritaire jugé préférable à une démocratie perçue comme désordonnée ».* Mais il assigne la responsabilité essentielle de ces dérèglements aux *« populistes »* qui récupèrent les insécurités et menacent le monde d'un retour à un *« ordre ancien, plus dangereux et plus brutal ».* Ainsi, il épargne les élites sociales et intellectuelles (ses pairs…) qui créèrent les conditions de la crise — et qui, souvent, en profitèrent.
Un tel panorama comporte pour elles bien des avantages. D'abord, répéter que la dictature nous menace permet de faire croire que la démocratie règne, même si elle réclame toujours quelques ajustements. Plus fondamentalement, l'idée de M. Obama (ou celle, identique, de M. Macron) selon laquelle *« deux visions très différentes de l'avenir de l'humanité sont en concurrence pour les cœurs et les esprits des citoyens du monde entier »* permet d'escamoter ce que les « deux visions » qu'ils évoquent ont en partage. Rien de moins que le mode de production et de propriété, ou, pour reprendre les termes mêmes de l'ancien président américain, *« l'influence économique, politique, médiatique disproportionnée de ceux qui sont au sommet ».* Sur ce plan, rien ne distingue en effet M. Macron de M. Trump, ainsi que l'a d'ailleurs démontré leur empressement commun à réduire, dès leur accession au pouvoir, l'imposition des revenus du capital.
Ramener obstinément la vie politique des décennies qui viennent à l'affrontement entre démocratie et populisme, ouverture et souverainisme n'apportera aucun soulagement à cette fraction croissante des catégories populaires désabusée d'une « démocratie » qui l'a abandonnée et d'une gauche qui s'est métamorphosée en parti de la bourgeoisie diplômée. Dix ans après l'éclatement de la crise financière, le combat victorieux contre l'« ordre brutal et dangereux » qui se dessine réclame tout autre chose. Et, d'abord, le développement d'une force politique capable de combattre simultanément les *« technocrates éclairés »* comme les *« milliardaires enragés »* (19). Refusant ainsi le rôle de force d'appoint de l'un des deux blocs qui, chacun à sa façon, mettent l'humanité en danger.
Serge Halimi & Pierre Rimbert

(1) Francis Fukuyama, « Retour sur "La Fin de l'histoire ?" », *Commentaire,* no 161, Paris, printemps 2018.
(2) William Galston, « Wage stagnation is everyone's problem », *The Wall Street Journal,* New York, 14 août 2018. Sur les destructions d'emplois dues à la mondialisation, *cf.* Daron Acemoğlu *et al.,* « Import competition and the great US employment sag of the 2000s » (PDF), *Journal of Labor Economics,* vol. 34, no S1, Chicago, janvier 2016.
(3) Bob Davis et Dante Chinni, « America's factory towns, once solidly blue, are now a GOP haven », et Bob Davis et Jon Hilsenrath, « How the China shock, deep and swift, spurred the rise of Trump », *The Wall Street Journal,* respectivement 19 juillet 2018 et 11 août 2016.
(4) Cité par Adam Tooze, *Crashed : How a Decade of Financial Crises Changed the World,* Penguin Books, New York, 2018.
(5) John Lanchester, « After the fall », *London Review of Books,* vol. 40, no 13, 5 juillet 2018.
(6) Jack Dion, « Les marchés contre les peuples », *Marianne,* Paris, 1er juin 2018.
(7) Yanis Varoufakis, *Adults in the Room : My Battle With Europe's Deep Establishment,* The Bodley Head, Londres, 2017.
(8) Pierre Moscovici, *Dans ce clair-obscur surgissent les monstres. Choses vues au cœur du pouvoir,* Plon, Paris, 2018.
(9) Lire Frédéric Lordon, « Le jour où Wall Street est devenu socialiste », *Le Monde diplomatique,* octobre 2008.
(10) « Jean-Claude Trichet : "Nous sommes encore dans une situation dangereuse" », *Le Monde,* 14 septembre 2013.
(11) Adam Tooze, *Crashed, op. cit.*
(12) Drew Hinshaw et Marcus Walker, « In Orban's Hungary, a glimpse of Europe's demise », *The Wall Street Journal,* 9 août 2018.
(13) Lire Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, « La nouvelle vulgate planétaire », *Le Monde diplomatique,* mai 2000.
(14) « Prime minister Viktor Orbán's speech at the 25th Bálványos Summer Free University and Student Camp », 30 juillet 2014.
(15) Michael Ignatieff et Stefan Roch (sous la dir. de), *Rethinking Open Society : New Adversaries and New Opportunities,* CEU Press, Budapest, 2018.
(16) Éric Le Boucher, « Le salut par l'éthique, la démocratie, l'Europe », *L'Opinion,*Paris, 9 juillet 2018.
(17) Cité par Michael Steinberger, « George Soros bet big on liberal democracy. Now he fears he is losing », *The New York Times Magazine,* 17 juillet 2018.
(18) « Francis Fukuyama : "Il y a un risque de défaite de la démocratie" », *Le Figaro Magazine,* Paris, 6 avril 2018.
(19) Thomas Frank, « Four more years », *Harper's,* avril 2018.